

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2020

SOMMAIRE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



1

VIE INSTITUTIONNELLE ET ASSOCIATIVE

**LE RAPPORT MORAL
DE LA PRÉSIDENTE**

P.02

EDITO
P.03

LE BILAN ASSOCIATIF
P.04

LE RAPPORT FINANCIER
P.06

LES RESOLUTIONS
P.29

2

L'APPUI AUX ADHÉRENTS FACE À LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19

P.10 À 12

Face à la COVID, une communication « de crise » pour accompagner au mieux nos adhérents **p.8**

Remonter les réalités de terrains et contribuer à l'organisation des réponses avec les acteurs institutionnels **p.9**

La coordination territoriale littoral Pas-de-Calais : illustration de l'appui aux adhérents **p.9**

Fonction de plaidoyer et animation d'une démarche inter fédérale **p.10**

3

CONTRIBUTIONS, REPRÉSENTATION, PLAIDOYER ET ANIMATION

**POLITIKES PUBLIQUES NATIONALES,
RÉGIONALES, DÉPARTEMENTALES**
P.13 À 22

Elaboration d'une contribution à la loi grand âge et autonomie **p.11**

Accompagnement des acteurs de l'aide à domicile - commissions et interpellations **p.12**

Contribution au plan de prévention des départs en Belgique **p.13**

Handicap - protection de l'enfance : quel accompagnement pour les situations complexes en territoire Hauts-de-France ? **p.14**

Le PTSM Littoral Pas-de-Calais : une démarche partenariale pour améliorer la qualité des réponses à la population **p.15**

Commission régionale sur parentalités et les pratiques professionnelles à l'épreuve de la crise COVID **p.16**

La stratégie pauvreté au cœur de l'URIOPSS **p.17**

Accompagnement à l'autonomie des jeunes sur le Valenciennois **p.18**

Champ de la santé : enjeux actuels et accompagnement des adhérents sanitaires **p.19**

Accompagner les démarches Forums Permanents de l'Insertion **p.20**

4

APPUI À LA GESTION DES ESMS

P.23 À 27

Stratégie e-santé **p.21**

Université des présidents **p.23**

Les demi-journées de rentrée sociale **p.23**

Organisation de Webinaires en lien avec KPMG : responsabilité du dirigeant et enjeux de gestion en période de crise COVID **p.23**

L'activité du service Juridique **p.24**

L'Activité du service Formation **p.25**

5

VEILLE ET PROSPECTIVE

P.28 À 28

Etude sur le bénévolat : projet CARSAT/URIOPSS **p.26**

Travaux VISES et Habitat inclusif **p.27**

Regards croisés des professionnels sur les situations résidentielles des jeunes sous mesure de protection dans les Hauts-de-France **p.28**



LE RAPPORT MORAL

Annette Glowacki,

PRÉSIDENTE DE L'URIOPSS HAUTS-DE-FRANCE



Photo : URIOPSS

Portés par l'élan de la création de la fusion nous avons construit « notre feuille de route 2020 » avec le projet enthousiaste de multiplier les rencontres dans les territoires tant pour y recenser les besoins que pour renforcer nos liens et démultiplier notre

action.

La deuxième vague de la pandémie nous a rattrapés nous imposant ses règles contraintes.

Pour autant, le travail s'est poursuivi et je tiens à remercier les adhérents pour la confiance qu'ils nous ont accordée, les administrateurs pour leur engagement et pour la qualité du débat au sein des instances et bien sûr toute l'équipe des professionnels pour la qualité de leur travail qui est à ce jour tout à fait reconnu.

Alors, même si nous n'avons pas pu tenir toutes nos prévisions, notamment au plan de l'installation et de la mise en œuvre des commissions, au plan d'une animation territoriale aussi riche que nous l'aurions souhaité nous avons tenu bon.

L'URIOPSS a tenu sa place dans le débat avec les pouvoirs publics, dans sa fonction de coordination entre les acteurs, dans son travail d'analyse et de recensement des besoins des personnes, de leurs aidants, dans l'accompagnement de ses adhérents

Le travail de structuration se poursuit et le projet associatif et la réforme des cotisations sont prêts à être soumis à votre validation dans les délais annoncés

A l'heure où se tient notre assemblée générale, nous identifions les besoins que la crise a révélés tant au plan de la situation des personnes qu'au plan des organisations et du fonctionnement des établissements et services institutionnels ou bénévoles mais nous ne mesurons pas encore ce que seront les conséquences économiques et sociales de la crise.

Cela constitue une invitation à poursuivre le travail de vigilance tant sur l'évolution des besoins sociaux

que sur le plaidoyer et l'interpellation nécessaire en ce qui concerne la question des moyens alloués, des procédures et cadres de gestion.

C'est notre engagement à poursuivre le travail d'observation sociale, de plaidoyer et d'interpellation.

Tout ceci se jouera dans un contexte différent

- Au plan politique suite aux élections régionales et départementales
- Au plan d'une organisation administrative des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales en évolution
- Dans un contexte inédit
- Au plan de la détérioration de l'attractivité des métiers et de la situation de l'emploi dans notre secteur
- Dans un contexte incertain
- Au plan de l'impact économique de la crise sanitaire sur les finances publiques

Alors en 2021 comme auparavant, continuons de faire front avec la ténacité nécessaire.

L'URIOPSS est une UNION mais nous sommes toujours aux prises, à l'image du fonctionnement de la société, avec le risque de la mise en concurrence parfois savamment orchestrée

La crise sanitaire a montré notre capacité à nous réunir. Sachons poursuivre en ce sens.

L'URIOPSS est forte de son identité et des fondamentaux de ses ressources de par

- son approche inter sectorielle,
- sa capacité d'avoir une lecture transversale des questions sociales
- son inscription dans le réseau URIOPSS / UNIOPSS qui lui permet de mettre en synergie l'action au plan national et l'action locale.

L'URIOPSS est forte de la diversité de ses adhérents et de son inscription dans les champs sanitaires médicaux-sociaux et sociaux.

L'URIOPSS est reconnue par les organisations politiques pour sa fonction interfédérale.

Soyons suffisamment porteurs de cette identité pour qu'elle soit une force réelle pour renforcer notre capacité à prendre soin des plus fragiles, à lutter contre les multiples fractures de la société et « à prendre soin de ceux qui prennent soin. » ■■■

ÉDITO

Ahmed Hegazy

DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'URIOPSS HAUTS-DE-FRANCE



Photo : URIOPSS Hauts-de-France

Il serait relativement banal de démarrer cet édito en constatant que 2020 a été une année inédite mais cela est pourtant tellement vrai.

En préalable, il est indispensable de saluer la mobilisation du secteur associatif. L'ensemble des professionnels et des bénévoles se sont investis de façon exceptionnelle au service des personnes les plus vulnérables. Nous souhaitons leur adresser nos remerciements et leur témoigner de notre reconnaissance. Au-delà des organisations, les personnes accueillies et accompagnées ont été profondément impactées et cette année révèle qu'il est plus que jamais nécessaire de se mobiliser pour les plus fragiles.

L'URIOPSS a donc consacré la grande majorité de ses ressources à l'accompagnement des associations de solidarité en 2020. Cet accompagnement s'est construit sur la triple fonction de l'URIOPSS :

- La fonction de représentation, pour faire état des réalités des acteurs associatifs et contribuer à la construction des réponses à la situation sanitaire
- La fonction de veille et d'analyse afin d'éclairer les acteurs sur l'adaptation des politiques publiques en cette période, sur les nombreuses mesures et protocoles mis en place
- La fonction d'accompagnement et d'appui, pour la mise en œuvre de ces mesures, l'adaptation de la gestion mais aussi pour la recherche de solutions aux impacts de la crise sanitaire.

Comme tous les acteurs l'URIOPSS a dû adapter son mode de fonctionnement.

D'abord en apprivoisant le télétravail massif et ce de façon brutale. Malgré cela, les professionnels ont fait preuve d'une mobilisation totale sur le soutien immédiat des adhérents.

Ensuite, en faisant évoluer ses outils de communication avec les adhérents. Les outils numériques sont ainsi devenus centraux dans les modalités d'animation et de lien.

Enfin, les instances de l'URIOPSS ont également adapté leur mode de fonctionnement en augmentant la fréquence de leurs travaux afin d'assurer la réactivité nécessaire et de porter au mieux les messages sur les enjeux du secteur.

En parallèle, notre Union a souhaité poursuivre des travaux de fond, également nécessaires à notre secteur. A titre d'illustration, la future et espérée loi Grand Age et Autonomie a fait l'objet d'une contribution élaborée en lien avec les adhérents. L'animation du Collectif SI Médico-social s'est poursuivie, de même que les temps d'éclairage technique ou encore les travaux d'observation sociale.

L'année 2021 s'ouvre malheureusement sous les mêmes auspices que l'année 2020. L'URIOPSS reste pleinement mobilisée pour accompagner ses adhérents dans cette situation, d'autant que les enjeux à cette heure restent nombreux. Au-delà des réponses à la situation de crise, l'URIOPSS poursuit également ses travaux pour favoriser la transversalité des réponses, tant les impacts sociaux de cette crise sanitaire et la nécessité de leur apporter des réponses globales sont essentiels.

Sur un autre plan, 2021 sera pour la vie associative de l'URIOPSS une année importante puisqu'elle doit amener à la présentation d'un nouveau projet associatif et politique. Celui-ci permettra de formaliser les grandes orientations de l'Union pour les cinq années à venir et servira de socle pour une action partagée avec ses adhérents.

En conclusion, nous souhaitons remercier chacune des parties prenantes à la vie de notre union au sortir d'une année qui aura démontré plus que jamais l'intérêt de l'action collective au service des plus vulnérables.

Bonne lecture de ce rapport d'activité ! ■■■



LE BILAN ASSOCIATIF

LA VIE DES INSTANCES

Suite à la fusion au 1^{er} juillet 2019 des deux ex-URIOPSS Picardie et Nord - Pas-de-Calais, 2020 est la première année pleine de fonctionnement des instances de l'URIOPSS Hauts-de-France.

Le Conseil d'Administration et le Bureau désignés parmi les instances précédemment existantes pour assurer stabilité et continuité seront renouvelés par tiers avec un premier renouvellement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2021.

Autour de la Présidente et du 1^{er} Vice-Président, le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises et le Bureau à 9 reprises en 2020. A partir du mois de mars et jusqu'à la sortie du premier confinement dans le cadre de la crise sanitaire, le Conseil d'administration s'est réuni hebdomadairement pour un suivi attentif de l'actualité.

L'ÉTAT DES ADHÉSIONS, SITUATION DES ADHÉRENTS

En 2020, l'Uriopss Hauts de France compte 1412 associations, établissements et services adhérents.

En 2020, on note la sortie des 16 établissements belges compensés par 17 nouvelles adhésions. 9 adhérents ont été radiés suite au non paiement de la cotisation et 3 adhérents se sont regroupés.

Le travail engagé depuis plusieurs années sur l'actualisation des bases de données, dans l'optique d'un nouvel outil qui devrait être en place en 2022, se poursuit et entraînent des réajustements.

L'ÉQUIPE SALARIÉE DE L'URIOPSS

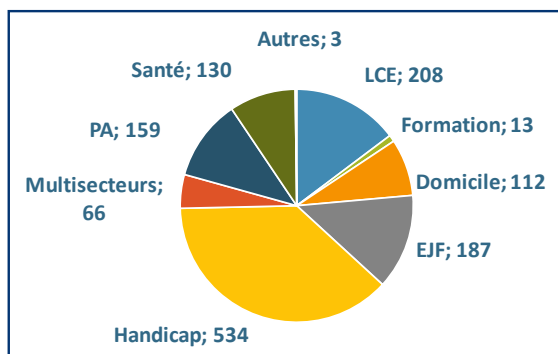
Au 31 décembre 2020, l'URIOPSS compte 30 salariés sur quatre sites : 23 sont basés à Lille, 4 à Boves, 1 à Arras, 1 à Boulogne et 1 à Valenciennes. L'équipe regroupe 22 femmes et 8 hommes (16 cadres et 14 non cadres) correspondant à un ETP moyen mensuel contractualisé de 28,56.

Le taux d'absentéisme en 2020 se maintient à 6%, il s'explique principalement par la longue maladie d'un salarié. Il ne tient pas compte du chômage partiel mis en place pour les missions ne pouvant être réalisées en télétravail, les congés maternité et parentaux.

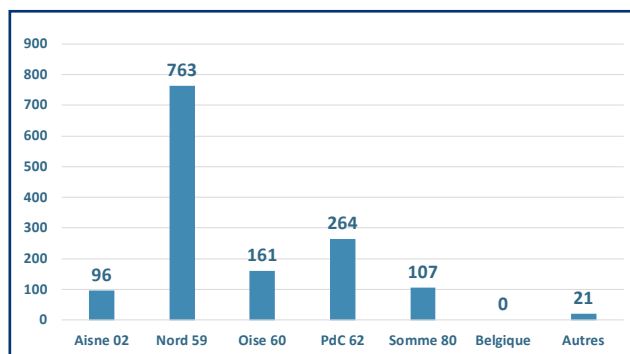
En 2020, l'URIOPSS n'a pas pu poursuivre son effort de montée en compétence et d'adaptation au poste de travail de son équipe dans les mêmes mesures que les années précédentes. 151 heures de formation ont toutefois été suivies (contre 462 en 2019) par 11 collaborateurs pour une enveloppe financière (hors salaire) à hauteur de 4 700 € et aucun remboursement par l'OPCO. A noter qu'une salariée a poursuivi une formation Cafdes dans le cadre d'un Fongecif.

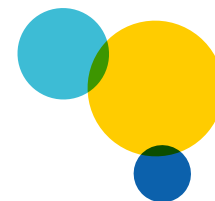
Le comité de pilotage interne sur la qualité de vie au travail a poursuivi ses actions et a notamment organisé tout au long de la période de confinement des temps conviviaux en visioconférence pour maintenir le lien entre les salariés ainsi qu'un temps festif et interactif en fin d'année à l'occasion des fêtes de Noël.

Les adhérents par secteur



Répartition géographique





LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Le CSE élu en 2019, s'est réuni à 11 reprises en 2020 et a engagé les travaux de révision du document unique d'évaluation des risques professionnels. En novembre 2020, des élections partielles ont été organisées et ont permis la constitution d'un nouveau CSE pour la fin de la durée du mandat soit jusqu'au 1^{er} juillet 2021. Ce CSE est composé de 3 membres : un titulaire et un suppléant sur le collège, cadre et un titulaire sur le collège non cadre. Il s'est réuni 1 fois en décembre 2020.

L'enveloppe des œuvres sociales, co-gérée par la direction et les délégués du personnel, a été utilisée cette année pour les chèques cadeaux de Noël et la bourse aux loisirs.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

En 2020, la situation sanitaire a rythmé la vie de l'équipe avec des ajustements tout au long de l'année, un protocole sanitaire revu à plusieurs reprises dans le respect des annonces gouvernementales ainsi que le suivi des salariés avec l'établissement chaque fois que nécessaire des attestations employeurs. Cette organisation est toujours d'actualité en 2021.

La crise du COVID 19 a nécessité une présence renforcée de l'équipe de l'URIOPSS auprès du réseau d'adhérents, un travail accru de veille et une évolution des méthodes de travail.

L'URIOPSS a ainsi maintenu au maximum ses salariés dans leur poste de travail avec la mise en place dès le 17 mars 2020 du télétravail à 100%. Cette mise en œuvre a été facilitée par la charte télétravail en place depuis juin 2018. Lors des

périodes de confinement, elle a eu recours au chômage partiel pour les postes de secrétariat (accueil physique et téléphonique, gestion des salles...) nécessitant une présence sur site.

Dès que le retour sur site a été possible, l'URIOPSS a organisé et équipé ses locaux (hygiaphones, mise à disposition de masques et de gel hydro-alcoolique, nettoyage et aération des locaux...) pour permettre aux collaborateurs de revenir sereinement travailler au bureau en alternant télétravail et présentiel.

A SUIVRE EN 2021

En 2021 les travaux de révision des documents relatifs à la gestion du personnel (DUERP, protocole d'accord interne, aménagement du temps de travail, charte télétravail) vont se poursuivre avec le CSE qui sera renouvelé au plus tard le 1er juillet 2021.

En 2020, la survenue de la crise COVID n'a pas permis de finaliser l'écriture du projet associatif et stratégique. Les travaux se poursuivent en 2021.

LE CLUB DES PARTENAIRES

Comme chaque année, les partenaires ont répondu présents en soutenant l'URIOPSS. Le Club des partenaires s'est réuni en 2020 à deux occasions. Ces réunions ont été l'occasion de faire un tour d'actualité du secteur, de pointer les enjeux pour l'URIOPSS et ses adhérents. Tout au long de l'année, l'URIOPSS a relayé, sur les réseaux sociaux et sur son site internet des informations, des événements/manifestations organisés par les partenaires.

Nous espérons pouvoir les retrouver lors de nos manifestations. ■■■



LE RAPPORT DE GESTION - EXERCICE 2020

LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE DE L'URIOPSS

L'exercice 2020 se solde par un résultat net de 47 164,83 € réparti de la façon suivante :

- Résultat d'exploitation = 24 735,32 €
- Résultat financier = - 1 453,66 €
- Résultat exceptionnel = - 74 052,62 €
- Reprise sur fonds dédiés = + 98 335,79 €

Comment expliquer et analyser cette évolution ? Reprenons les points marquants de 2020.

DU CÔTÉ DES CHARGES

L'ensemble des charges s'élève à 2 380 741,41 € contre 2 751 839,47 € en 2019 soit une variation d'environ 15,59 % à la baisse par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation, quant à elles sont stables : elles sont de 2 287 578,52 € en 2020 contre 2 693 594,19 € en 2019 (-15,07%).

Sur la gestion du personnel, au 31 décembre 2020, l'effectif est de 30 salariés (22 femmes et 8 hommes – 16 cadres et 14 non-cadres) correspondant à 28,56 ETP moyen mensuel contractualisé.

Sur les charges de personnel, la masse salariale (salaires bruts) pour l'URIOPSS est de 948 007,89 €, soit une baisse de 13.72% par rapport à N-1 (1 098 752,53 €).

En ce qui concerne les salaires, il faut pointer :

- une prise en charge de l'activité partielle de 20 640,33€. Il est à noter le maintien des salaires à 100% par l'Uriopss pour l'ensemble des collaborateurs concernés
- l'effet GVT (brut) à hauteur de 4 295,12 €
- le taux d'absentéisme en 2020 se maintient à 6%, il s'explique principalement par la longue maladie d'un salarié et ne tient pas compte du chômage partiel mis en place pour les missions ne pouvant être réalisées en télétravail, les congés maternité et parentaux
- au-delà des CDD recrutés pour remplacement de salariées en congé maternité ou surcroît de travail, il faut souligner 4 embauches et 5 départs en CDI ainsi que la présence de plusieurs stagiaires

En 2020, l'Uriopss n'a pas pu poursuivre son effort de montée en compétence et d'adaptation au poste de travail de son équipe dans les mêmes mesures que les années précédentes. 151 heures de formation ont toutefois été suivies (contre 462 en 2019) par 11 collaborateurs pour une enveloppe financière (hors salaire) à hauteur de 4 700 € et aucun remboursement par l'OPCO.

Le résultat d'exploitation bénéficiaire permet de déclencher une prime d'intéressement pour les collaborateurs d'un montant de 32 964,12 € provisionnée dans les comptes présentés.

Les versements de la cotisation à l'Uniopss s'élèvent à 185 725,68 €. Ils font partie de notre implication au sein du réseau au niveau national.

Les dotations aux amortissements et provisions passent de 110 868,66 € à un total de 107 029,74 €. Elles sont composées de

- Dotation aux amortissements immobiliers : 101 177,96 €
- Dotation de la provision pour risques et charges de 5 851,78 €
- Dotation aux amortissements

DU CÔTÉ DES RECETTES ET DES PRODUITS

Les cotisations des adhérents évoluent de la manière suivante :

	MONTANT	VARIATION
2018	1 175 757	
2019	1 173 338	-2 419
2020	1 120 856	- 52 482

Les accompagnements et les produits de la formation évoluent de la manière suivante :

	MONTANT	VARIATION
2018	303 531	
2019	283 982	-19 549
2020	176 327	- 107 655

Le contexte de la réforme de la formation professionnelle et une demande moindre expliquent une diminution de l'activité pour la troisième année consécutive. Cette baisse est également fortement due au contexte sanitaire lié à la COVID-19 qui a fortement pesé sur le secteur de la formation et de l'accompagnement.

Les produits des services CCG / Paie évoluent de la manière suivante :

	MONTANT	VARIATION
2018	595 431	
2019	563 364	-32 067
2020	510 512	- 52 852

Les produits des services CCG et Paie sont en diminution de 52 852 € en raison de sorties de dossiers.



Les subventions sont en baisse passant de 424 411 € en 2019 à 344 614 € en 2020. Cette baisse est due en grande partie à la diminution de la subvention du Pas de Calais passant de 111 K€ à 60 K€ (- 51 K€) et de la fin de la subvention interreg : - 30 K€

Les produits perçus dans le cadre du Club des partenaires sont en diminution passant de 51 600 € à 46 600 €. Baisse du notamment à la banque CIC passant de 8 K€ en 2019 à 4 K€ en 2020.

Les reprises sur amortissements et provisions passent de 43 894 € à 41 061 € et sont constituées par les principaux mouvements suivants :

- Une reprise pour risques et charges pour 31 098 €
- 27 414 € de reprise de provision pour risque CCG
- 3 684 € de reprise sur provision pour risque litige UNIOPSS
- Des reprises sur clients douteux pour 1 643 €
- Des IJSS perçues suite aux arrêts maladie à hauteur de 8 320 €.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 12 mai 2021.

L'Organisation Mondiale de la Santé a classé le 11 mars 2020 l'épidémie de Covid-19 en pandémie mondiale.

Considérant que l'épidémie de Covid-19 est un événement qui a acquis une ampleur internationale en 2020, les actifs et passifs et les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et compte de résultat ont été comptabilisés et évalués en tenant compte de cet événement et de ses conséquences.

Les effets de cette crise sanitaire sur l'activité de l'association sont difficilement quantifiables compte-tenu de l'imprévisibilité de son évolution car au jour de la tenue du conseil d'administration la crise sanitaire est toujours en cours ; dans ce contexte incertain, l'association a pris toutes les dispositions nécessaires afin d'en minimiser les conséquences, notamment :

- Mise en place de l'activité partielle, indemnisée à hauteur de 20 640,33 € courant 2020
- Mise en place du télétravail
- Acquisition d'équipements de protection individuelle
- Formalisation de protocoles spécifiques COVID-19

LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE

L'ensemble des produits s'établit à 2 427 906,24 € pour des charges s'élevant à 2 380 741,41 €.

En conséquence, le résultat de l'exercice 2020 est de 47 164,83 € répartis de la façon suivante :

- Résultat d'exploitation = 24 735,32 €
- Résultat financier = - 1 453,66 €
- Résultat exceptionnel = - 74 052,62 €
- Reprise sur fonds dédiés = + 98 35,79 €

L'ANALYSE BILANTIELLE

L'analyse bilantielle, quant à elle, entraîne les observations suivantes :

- Le total des fonds propres reste élevé et représente 2 452 150 € contre 2 404 985 € en 2019
- Les provisions diminuent en grande partie du fait de la diminution de la provision pour risques CCG
- Plusieurs subventions restent à recevoir au 31 décembre 2020 pour un total de 64 403 €
- L'Uriopss n'a pas eu recours aux billets à ordre.

ÉVOLUTIONS POSSIBLES POUR 2021

En 2020, la situation sanitaire a rythmé la vie de l'équipe avec des ajustements tout au long de l'année, un protocole sanitaire revu à plusieurs reprises dans le respect des annonces gouvernementales ainsi que le suivi des salariés avec l'établissement chaque fois que nécessaire des attestations employeurs. Cette organisation est toujours d'actualité en 2021.

En 2021 les travaux de révision des documents relatifs à la gestion du personnel (DUERP, protocole d'accord interne, aménagement du temps de travail, charte télétravail) vont se poursuivre avec le CSE qui sera renouvelé au plus tard le 1^{er} juillet 2021.

En 2020, la survenue de la crise COVID n'a pas permis de finaliser l'écriture du projet associatif et stratégique. Les travaux se poursuivent en 2021.

Les propositions du Conseil d'administration L'affectation suivante du résultat est proposée :

L'Assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice de 47 164,83 €.

En conséquence, l'Assemblée générale propose d'affecter le résultat bénéficiaire de 47 164,83 € en re-port à nouveau, celui ci passant donc de 1 201 847,67 € à 1 249 012,50 €.



L'APPUI AUX ADHÉRENTS FACE À LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19



Face à la Covid, une communication « de crise » pour accompagner au mieux nos adhérents

FACE À LA CRISE SANITAIRE LIÉE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 QUI S'EST RÉVÉLÉE EN 2020, L'URIOPSS HAUTS-DE-FRANCE S'EST MOBILISÉE ET A DÉPLOYÉE UNE COMMUNICATION DE CRISE POUR RÉPONDRE AU MIEUX AUX BESOINS DE SES ADHÉRENTS.

UN ESPACE RESSOURCE DÉDIÉ SUR SON SITE

Dès le mois de mars 2020, [un espace ressource](#) visant à compiler l'ensemble des recommandations et actualités relatives à la Covid-19 à destination des associations a vu le jour sur le site de l'URIOPSS. Segmenté par secteur d'intervention, cet espace, enrichi quotidiennement depuis plus d'un an, permet en quelques clics, de retrouver toutes les consignes et préconisations des autorités compétentes relatives à la gestion de la crise pour les associations. [Cliquez ici](#) pour y accéder.

UNE CAMPAGNE D'APPEL AUX ADHÉRENTS

Dès la première période de confinement, les collaborateurs de l'URIOPSS se sont mobilisés pour entrer en contact avec l'ensemble de nos adhérents. L'objectif ? Écouter et identifier

les difficultés pour tenter de répondre au mieux aux besoins des associations, subitement impactées par la crise. Ces appels ont également permis de nourrir les remontées de terrain de l'URIOPSS auprès des pouvoirs publics.

UN « FLASH INFO » QUOTIDIEN

Afin de pouvoir retransmettre les consignes et recommandations liées à la gestion de crise ainsi que les comptes-rendus des réunions avec les pouvoirs publics aux adhérents, et ce avec réactivité, l'URIOPSS a mis en place un « Flash Info » transmis quotidiennement à l'ensemble de ses adhérents par mail. [58 numéros](#) ont été produits et envoyés à plus de 3 500 abonnés. L'URIOPSS s'attèle encore aujourd'hui à retransmettre chaque semaine les consignes et actualités

relatives à l'épidémie dans sa newsletter hebdomadaire, à laquelle vous pouvez vous abonner en [cliquant ici](#).

UNE VALORISATION DE L'ACTION DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ

Des entretiens avec la presse locale.

L'URIOPSS, par le biais de sa Présidente, Annette Glowacki, et de son Directeur Régional, Ahmed Hegazy, a accordé une série d'entretiens à la presse locale ([20 Minutes Lille](#), [La Voix du Nord](#), [Lille Actu](#), [Le Courrier Picard](#), [WEO...](#)) au sortir du premier confinement. L'objectif ? Porter la voix du secteur associatif : souligner le rôle majeur des associations, pointer les difficultés auxquelles elles ont dû faire face et faire connaître leurs aspirations à l'orée d'un « nouveau monde ».

Une campagne de plaidoyer sur les réseaux sociaux.

Afin de rendre hommage à la mobilisation des associations et de leurs professionnels, en première ligne pour soutenir les plus fragiles, l'URIOPSS a lancé la campagne « [#MerciAuxAssociations](#) » sur les réseaux sociaux. Le principe ? Que chaque internaute se prenne en photo avec le hashtag et qu'il la poste sur les réseaux sociaux pour créer une grande chaîne de solidarité et de soutien envers les travailleurs sociaux ! Le résultat ? Tous les collaborateurs de l'URIOPSS (voir ci-contre) et de nombreux internautes se sont prêtés au jeu et des dizaines de messages ont été postés. ■



Remonter les réalités de terrain et contribuer à l'organisation des réponses avec les acteurs institutionnels

Une des missions principales de l'URIOPSS Hauts-de-France est la représentation de ses adhérents auprès des pouvoirs publics.

Celle-ci donne notamment lieu à la participation aux réunions suivantes :

- Réunions des fédérations de l'ARS Hauts-de-France
- Réunions des fédérations des Conseils Départementaux de la région
- Réunion de la CRSA
- Présidence de la CSMS
- Réunions du Conseil Départemental de Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) dans l'ensemble des départements de la région

Par des échanges quotidiens avec l'URIOPSS, les URIOPSS sont en capacité de remonter les réalités de terrain jusqu'aux instances nationales où siège notre union comme :

- Réunions de la DGCS
- Réunions des Ministères
- Sièges au Conseil de la CNSA

Au sein du Pôle Autonomie, Claire ADAM, Justo AHNERT (en remplacement de Claire ADAM pendant son congés maternité) et Romain CABOCHÉ, assurent une présence de notre fédération dans ces réunions.

Afin de garantir une remontée du terrain la plus fine et dynamique possible, les adhérents sont invités à faire des retours d'une réunion sur l'autre auprès de la personne référente.

Au sujet de la COVID-19, dès mars 2020, l'URIOPSS a eu à cœur d'être au plus près de ses adhérents afin de les accompagner dans la gestion de crise quotidienne.

L'ensemble des adhérents ont ainsi été contactés en début de crise afin d'identifier au mieux des besoins en temps réel et de les assurer du soutien de l'Union.

Un webinaire de retour d'expérience dans un EHPAD d'Île-de-France a été mis en place en début de crise.

Un flash d'information COVID-19 quotidien a été mis en place afin de répondre au nécessaire besoin de centralisation de l'information.

Sur des sujets plus structurants, des groupes de travail *ad hoc* ont été mis en place à la demande des adhérents, soit lors des commissions soit par des interpellations plus individualisées.

Les commissions trimestrielles du Pôle Autonomie sont déclinées sur les établissements pour personnes âgées et le domicile. Sur le champ du handicap. Celles-ci sont l'occasion de faire le point sur les actualités et les événements majeurs passés lors du trimestre écoulé. Elles se veulent être des temps d'information et de mise en réseau pour l'engagement d'actions communes et transversales.

La coordination territoriale littoral Pas-de-Calais : illustration de l'appui aux adhérents

L'ENGAGEMENT COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉS

Sur les territoires du littoral Pas-de-Calais, les ESSMS ont engagé des rapprochements dans la proximité et à une échelle territoriale élargie avec l'appui de l'URIOPSS. Dès le 22 mars 2020, les associations ont affiché leur volonté de faire ensemble au sein d'une coordination territoriale agile et réactive, et ce en faveur des populations, de leurs professionnels et bénévoles.

Une coordination, des correspondants et des objectifs :

- Créer des ponts, renforcer les liens, partager, et rompre l'isolement de certaines structures
- Faire un « état des lieux » sur chaque territoire des grands enjeux,

des besoins, des ressources, et des réorganisations engagées

- Apporter différentes réponses pour solutionner des problématiques dans la proximité
- Être une interface avec les pouvoirs publics
- Organiser et optimiser les approvisionnements d'EPI
- Développer des actions de communication

L'intérêt collectif a guidé l'Action et les interactions dans une dynamique d'ensemble et transverse. Les acteurs ont su mettre en œuvre les principes du développement social local. L'apport de chacun dans un esprit de coopération et de réciprocité a permis de faire bouger les lignes et d'espérer à un changement de paradigme.

SOLIDARITÉS ET INITIATIVES LOCALES VERS PLUS DE TRANSVERSALITÉ ET DE NOUVELLES FORMES DE COOPÉRATION TERRITORIALE

Les associations de solidarité ont su s'adapter pour amortir les effets en chaîne provoqués par la pandémie. Chaque crise peut être une opportunité à la condition de pouvoir et de savoir en tirer les enseignements. L'émergence de solidarités spontanées sur les territoires du littoral Pas-de-Calais doit nous amener, dès aujourd'hui et pour l'avenir à faire évoluer nos modes de coopération, et ainsi nous préparer à relever les défis d'un Monde nouveau à construire.

QUELQUES CHIFFRES

> 600 000

masques commandés et distribués avec l'appui de l'association Cazin Perrochaud

> 2500

litres de solutions hydro-alcooliques offerts par Tereos

> 2000

visièrès offertes dans le cadre d'un partenariat solidaire entre la société ACCANTE et l'URIOPSS, soit un don équivalent à 13 500 €

> 3

vidéos réalisées « nos héros discrets du quotidien » sur le Boulonnais - 50000 vues.

> 105

acteurs associatifs ayant bénéficié d'une des actions de la coordination territoriale



L'APPUI AUX ADHÉRENTS FACE À LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19



Fonction de plaidoyer et animation d'une démarche interfédérale

L'ANIMATION DE LA DÉMARCHE INTER-RÉSEAU

La crise sanitaire que nous traversons a illustré le besoin profond de décloisonnement des politiques publiques. En effet, les réponses à la situation sanitaire durant les premières semaines de confinement se sont révélées disparates selon les interlocuteurs et les champs concernés. Par ailleurs, le besoin d'une parole coordonnée des acteurs associatifs à destination de ces mêmes interlocuteurs s'est rapidement fait ressentir.

Une démarche inter-réseau en Hauts-de-France a donc été initiée et animée par l'URIOPSS. Outre notre Union, celle-ci rassemble la CNAPE, le CREAI, Colline ACEPP, la FAS, la FEHAP, Nexem, la Mutualité Française, les UDAPEI Nord et Pas de Calais ainsi que l'UNAPEI Hauts-de-France.

Cette démarche inter fédérale s'est matérialisée par des temps d'échanges réguliers visant à partager les informations et démarches en cours mais surtout par des actions communes.

Ainsi dès la fin du mois de mars un courrier de l'inter réseau a été adressé à l'ensemble des autorités de contrôle et de tarification sollicitant la mise en place de cellules interinstitutionnelles permettant d'aborder la situation sanitaire de façon décloisonnée.

L'inter-réseau s'est également mobilisé sur la reconnaissance des professionnels tout en tenant compte des contraintes de la fonction employeur. Il a ainsi alerté à plusieurs reprises les pouvoirs publics sur l'inégalité que représentait des attributions de primes différentes selon les champs d'interventions et territoires, mais aussi sur le risque que cela faisait peser sur les employeurs.

Enfin l'inter-réseau a également structuré un réseau de correspondants territoriaux sur l'ensemble de la région Hauts-de-France afin de favoriser la coopération des associations de solidarité à l'échelle territoriale. Ces Correspondants Territoriaux ont pour mission de :

- Organiser et animer des temps d'échanges entre les associations d'un même territoire
- Inciter au partage de ressources ou à la mise en place d'organisations articulées
- Relayer les besoins et les spécificités des territoires auprès des fédérations et têtes de réseaux

Ces coordinations territoriales, portées majoritairement par les associations ont ainsi donné lieu à la mutualisation de personnel comme de ressources matérielles, à de l'échange de pratiques ou encore à des temps d'échanges territoriaux réguliers.

La dynamique inter-réseau se poursuit en 2021 avec notamment une mobilisation concernant la vaccination et les suites du Ségur de la Santé.





POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES RÉGIONALES, DÉPARTEMENTALES

> Elaboration d'une contribution à la loi grand âge et autonomie

EN PRÉVISION DE LA LOI GRAND ÂGE ET AUTONOMIE AINSI QU'EN ANTICIPATION DU LAROCHE DE L'AUTONOMIE, L'URIOPSS HAUTS-DE-FRANCE A SOUHAITÉ, À L'ÉTÉ 2020, CONSULTER SES ADHÉRENTS SUR LEURS ATTENTES VIS-À-VIS DES ÉVOLUTIONS À VENIR.

En effet, à cette époque, la première vague avait laissé une période de répit estival, et tous les signes semblaient converger vers le lancement d'un Larocque de l'Autonomie en septembre 2020, d'ailleurs annoncé par la Ministre.

La légitimité de l'URIOPSS, pour représenter les adhérents, est grande tant elle est présente sur les territoires, au plus près des structures.

Notre structure représente environ 300 établissements et services qui pourraient être détaillés comme tel :

- 109 EHPAD
- 15 établissements sanitaires
- 13 Résidences autonomie et 13 Résidences service
- 17 réseaux (réseaux de santé, CLIC, MAIA)
- 6 services de HAD
- 88 services de domicile (SSIAD et SAAD)
- 18 Centres de Soins Infirmiers
- 3 accueil de jour autonomes.

Cette consultation s'est organisée en trois temps d'échange et s'est appuyée sur un outil de contribution en ligne compte tenu du contexte sanitaire.

Elle met en lumière les remontées de terrain de nos adhérents et continuera à être alimentée au fur et à

mesure de l'avancée des travaux nationaux jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2021.

Elle permet, selon les adhérents de notre union, de faire face à la forte évolution démographique prévisible dans notre région aux horizons 2030 et 2050.

En effet, entre 2015 et 2050, le nombre de seniors de plus de 60 ans dans la région aura augmenté de 43 %. Parmi ces seniors, 48% auront plus de 75 ans contre 35% en 2015.

Dans une région plus pauvre que la moyenne de France Métropolitaine, et où les seniors sont plus dépendants, les faibles taux d'institutionnalisation actuels aboutiront forcément à une modification des prises en charge à venir.

Lors de cette première consultation, différents sujets ont été évoqués :

- La gouvernance, le pilotage et le financement du Grand Âge
- L'offre de service du Grand Âge et son articulation
- La prévention de la perte d'autonomie et l'écosystème du Grand Âge
- Les métiers et les rémunérations
- La participation des usagers, des seniors et des familles



Cette contribution, transmise aux députés de la région Hauts-de-France, a poursuivi son chemin pour ensuite être travaillée nationalement avec l'ensemble des URIOPSS et l'UNIOPSS.

En effet, voyant de plus en plus la loi Grand Âge et Autonomie s'éloigner des radars, notre union nationale a pris le parti de rédiger elle-même une proposition de loi, en y associant l'ensemble des URIOPSS et les adhérents nationaux.

Cette loi sera une base de travail de qualité nécessaire afin de pouvoir dialoguer avec l'ensemble des parties prenantes du Grand Âge et de l'Autonomie.

En effet, l'année 2021 sera une année d'élections départementales quand 2022 sera, elle, une année d'élections nationales, qu'elles soient présidentielles ou législatives. ■■■



POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES RÉGIONALES, DÉPARTEMENTALES



Accompagnement des acteurs de l'aide à domicile - commissions et interpellations



L'ANNÉE 2020, OUTRE UNE ANNÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA COVID-19, A ÉTÉ UNE ANNÉE DE PLAIDOYER SUR LE CHAMP DE L'AUTONOMIE. AU-DELÀ DE LA CONTRIBUTION DU RÉSEAU À LA LOI GRAND ÂGE ET AUTONOMIE À VENIR, NOUS AVONS RELANCÉ LE PLAIDOYER AUTOUR DE L'AIDE À DOMICILE.

En effet, lors de la Commission Domicile de novembre 2021, les adhérents de l'URIOPSS ont remonté leurs inquiétudes au sujet du financement de l'aide à domicile :

- Un flou quant au financement par les Conseils Départementaux de la région, de l'avenant 36 de la BAD
- Des questionnements au sujet du financement 2020 de l'avenant 44 de la BAD, qui a été appliqué de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2020
- Des questionnements au sujet de l'avenant 43, dont l'agrément a été refusé mais qui a été remis à la discussion au national

Ces problématiques communes, mises en exergue lors de cette commission, ont montré une convergence des besoins des SAAD et ont donc fait l'objet d'un courrier envoyé aux cinq Conseils Départementaux de la région.

Nous avons souhaité montrer l'union du secteur autour de cette

problématique et avons donc proposé ce courrier à la cosignature des autres fédérations régionales.

Ce courrier a fait l'objet de réponses diverses, et parfois même de non réponse. Ces éléments permettront de renforcer notre plaidoyer dans le cadre de la Loi Grand Âge et Autonomie mais également celui des élections départementales.

L'Aisne a organisé une réunion avec les fédérations afin de lister les problématiques et a proposé de nous retrouver à nouveaux 2 mois plus tard, après les dialogues de gestion des associations.

Le Nord a fait état des diverses mesures engagées en soutien des SAAD et notamment l'évolution du tarif de 21 € à 22 € afin de répondre à ces problématiques.

L'Oise n'a, au moment où nous rédigeons ce rapport d'activité, pas répondu à notre interpellation. Nous

pourrons la relayer au moment du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie dans la mesure où un siège y est occupé par notre union.

Le Pas-de-Calais nous a envoyé un courrier listant les mesures prises par le Conseil Départemental avant et pendant la crise.

La Somme a organisé des tables rondes et a annoncé passer le tarif de 21,50 € à 22 €. Au moment de la rédaction de ce rapport d'activité, nous sommes dans l'attente d'une réunion de présentation des mesures retenues suite aux tables rondes.

Ces retours nous permettront, dans les années à venir, à travailler à un observatoire des pratiques départementales au sujet de l'aide à domicile. Le comparatif nous permettra de toujours être plus pertinent dans nos propositions. ■



Contribution au plan de prévention des départs en Belgique

LE 10 JUILLET 2020, L'ARS HAUTS-DE-FRANCE A PRÉSENTÉ AUX FÉDÉRATIONS DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL LE PROJET DE MISE EN ŒUVRE DES ANNONCES DU CIH VISANT À PRÉVENIR LES DÉPARTS NON SOUHAITÉS EN BELGIQUE D'ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP.

Ces annonces s'appuient sur un budget estimé à 90 millions d'euros qui permettra de proposer des solutions alternatives dans trois régions prioritaires (Île-de-France, Hauts-de-France et Grand-Est) qui sont les plus concernées par l'accueil de personnes en situation de handicap en Wallonie.

En vue de contribuer sur une dimension concrète aux éléments présentés par l'ARS et à mise en œuvre de ce plan L'URIOPSS Hauts-de-France a sollicité la lecture de ses adhérents en veillant à ce que le plus grand nombre d'acteurs puisse y participer. Cette mobilisation du réseau a permis de recueillir un certain nombre de contributions dont une synthèse a été transmise à l'ARS des Hauts-de-France en novembre 2020.

S'agissant de l'état des lieux, l'URIOPSS a proposé la méthode suivante :

- L'élaboration d'une analyse croisée plus approfondie sur les types de demandes et la nature des réponses développées par département en Hauts-de-France.
- La production d'une analyse qualitative sur les raisons des demandes, des non-admissions en France, des ruptures de parcours notamment sur les âges charnières et enfin sur les causes de recherche de solutions en Belgique.
- L'organisation d'une veille régulière sur les indicateurs créés pour s'assurer de la pertinence de la stratégie dans le temps et assurer les adaptations nécessaires le cas-échéant.

Pour assurer la réussite de ce plan, l'URIOPSS insiste sur la nécessité de prendre du temps pour co-construire une palette de solutions à visée inclusive avec la concertation et la mobilisation de tous les acteurs. Ainsi, il paraît important que les concertations puissent s'articuler autour des dispositifs issus de la réponse accompagnée pour tous.

Le décloisonnement du secteur social et médico-social et l'assouplissement du cadre réglementaire sont également nécessaires pour garantir les conditions nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'action. Il apparaît crucial qu'un travail de soutien soit mené par les institutions à la fois pour proposer des solutions adaptées aux publics mais aussi résoudre des problématiques liées au recrutement de personnes qualifiées et d'harmonisation de l'accompagnement proposé par la France et la Belgique. Par ailleurs, une souplesse est demandée par les associations quant aux propositions alternatives sur l'équilibre à trouver sur les modalités d'hébergement temporaire et permanent dans la création des unités de vie.

Enfin l'URIOPSS a sollicité la vigilance de l'Agence par rapport à l'équilibre entre la part de services et la part d'établissements dans l'offre régionale afin qu'il soit en adéquation avec le besoin d'accompagnement nécessaire.





POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES RÉGIONALES, DÉPARTEMENTALES

» « Handicap - protection de l'enfance :
quel accompagnement pour les situations complexes en territoire Hauts-de-France ? »

POUR CETTE ANNÉE 2020, LES SECTEURS AUTONOMIE ET ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE DE L'URIOPSS HAUTS-DE-FRANCE ONT DÉCIDÉ DE TRAVAILLER DE FAÇON TRANSVERSALE SUR LES SITUATIONS DITES COMPLEXES D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS RELEVANT DES CHAMPS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET/OU DU HANDICAP.

L'URIOPSS se saisit plus fortement de cette question cherchant les moyens de répondre à une meilleure effectivité des droits de l'enfant, de son intérêt supérieur et de ses besoins fondamentaux, ce d'autant plus que « cette double vulnérabilité » préoccupent nos associations adhérentes.

Le 17 novembre 2020 a donc été un temps fort pour la Commission Handicap-Protection de l'enfance où plus de 70 participants étaient présents autour de la thématique : « *Handicap - protection de l'enfance : quel accompagnement pour les situations complexes en territoire Hauts-de-France ?* ».

Ce temps d'échange a mis en lumière certains travaux et expérimentations tant sur le plan national que sur le plan régional notamment avec la présentation de l'enquête flash du Groupement d'Établissements du Secteur Associatif du Département du Pas-de-Calais (GESAD 62) sur les situations complexes «protection de l'enfance - handicap » et d'une étude sur les coopérations entre les dispositifs ITEP et MECS portée par l'association des ITEP et de leurs réseaux (AIRe). Deux retours d'expérience sur des équipes mobiles « situations complexes », une située dans le Nord portée par la Sauvage du Nord et l'autre dans

l'Oise portée par l'association la Nouvelle Forge sont venus confirmer de manière significative l'importance de créer des partenariats et des dispositifs d'intervention adaptés aux problématiques croisées de protection de l'enfance et du handicap, ceci afin de garantir à chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits.

Dans la continuité des réflexions menées, 2021 portera sur les orientations et perspectives de travail à introduire avec les adhérents afin de :

- Mieux qualifier ces situations en appréhendant davantage les profils et parcours de ces enfants/jeunes
- Identifier et analyser les coopérations mises en œuvre
- Identifier les impacts auprès des professionnels et des organisations.

ceci, pour une interpellation des Services Départementaux concernés et de l'ARS Hauts-de-France, dans le souhait d'une concrétisation d'avancées significatives pour les enfants et familles accueillies d'une part et pour les professionnels qui les accompagnent d'autre part ! ■



Le PTSM Littoral Pas-de-Calais : une démarche partenariale pour améliorer la qualité des réponses à la population

LA SANTÉ MENTALE : UNE POLITIQUE À PART ENTIÈRE ET UN ENJEU TRANSVERSE POUR LES ACTEURS LOCAUX

La politique de santé mentale a été consolidée et élargie dans la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé. Elle comprend des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale. Elle est élaborée et mise en œuvre par les acteurs eux-mêmes [établissements de santé autorisés en psychiatrie, des médecins libéraux, des psychologues et des établissements et services sociaux et médico-sociaux, etc.]

Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) a pour objet d'améliorer l'accès des personnes souffrant de troubles psychiques à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture. Il permettra en outre de favoriser la constitution d'un « panier de services disponibles sur l'ensemble du territoire en termes d'accès aux soins de proximité, de méthodes éprouvées, de continuité de prise en charge sans rupture et d'accès à des soins plus spécialisés sur un territoire de recours ».

8 PTSM À L'ÉCHELLE DES HAUTS-DE-FRANCE

En région Hauts-de-France, les territoires de démocratie sanitaire correspondent aux départements. Ainsi, la déclinaison de la politique régionale est organisée au niveau départemental. Pour le département du Pas-de-Calais, notamment au regard de la démographie et de la structuration des secteurs de psychiatrie, le Conseil Territorial de Santé a défini deux territoires pour l'élaboration des PTSM :

Le territoire de l'Artois Audomarois
Le territoire du littoral Pas-de-Calais

LE PTSM LITTORAL PAS-DE-CALAIS : UNE MOBILISATION PORTEUSE D'ESPOIR ET 15 FICHES ACTIONS ÉLABORÉES PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

A l'automne 2019, un collectif d'acteurs, sous l'impulsion des établissements publics de santé, de l'URIOPSS HDF par le biais de son antenne littoral Pas-de-Calais et de l'UNAFAM, s'est constitué en mobilisant des représentants d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, un groupe d'entraide mutuelle et des établissements privés de santé, le Département du Pas-de-Calais, la MDPH, l'URPS ML, l'Éducation Nationale, des services de l'État, d'autres établissements et services sociaux et médico-sociaux, des représentants de centres sociaux et CCAS, etc. Une feuille de route partagée a été élaboré pour planifier la méthodologie à déployer en 2020

et permettant d'aboutir à la production d'un rapport partagé. Le co-portage a été assurée par l'URIOPSS Hauts-de-France et l'EPSM-IDAC.

Tout au long de l'année, les travaux menés ont suscité l'implication de nombreux acteurs de tous niveaux et de champs très variés, ce malgré la crise sanitaire, même si celle-ci a très fortement freiné la dynamique. Les acteurs du territoire sont dans l'attente de solutions concrètes et visibles pour agir en matière de prévention et d'accompagnement. Les actions mentionnées dans les fiches « parcours enfants, adolescents, adultes, personnes âgées et thématiques transversales », bien qu'imparfaites et incomplètes, doivent vivre et mûrir pendant la durée du PTSM [5 ans]. Les fiches actions, s'inspirent des solutions évoquées sur la base des difficultés mentionnées par les partenaires qui ont participé aux groupes de travail, aux enquêtes et aux entretiens téléphoniques.

La dynamique partenariale [PTSM] s'inscrit, en articulation avec la CPT [Communauté Psychiatrique de Territoire], dans le cadre d'une gouvernance partagée. Une convention partenariale viendra définir le lien entre le secteur sanitaire et le secteur social médico-social, et sera ouverte aux autres acteurs du territoire. Un temps spécifique [sur chaque arrondissement] sera organisé au 2^e trimestre 2021 dès validation du PTSM par les instances de démocratie sanitaire et de l'ARS HDF.

Le périmètre des Projets territoriaux de santé mentale





POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES RÉGIONALES, DÉPARTEMENTALES



Quand la COVID-19 percute nos schémas d'intervention et les parentalités !



RETOUR TEMPS FORT SUR LE WEBINAIRE DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020

La dimension de la parentalité est une thématique qui a toujours animé le secteur de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Famille de l'URIOPSS HDF. Force est de constater que l'année 2020 a été une année très particulière au regard de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Celle-ci est venue impacter d'emblée les parentalités à l'œuvre et nos schémas d'intervention. L'URIOPSS HDF s'est donc saisie plus fortement de ce sujet, là où encore aujourd'hui nous devons continuer de nous interroger sur cette dimension tant la pandémie continue de frapper de plein fouet les familles et les enfants en situation de vulnérabilité.

De toute évidence, les confinements ont mis à rude épreuve les mécanismes d'accompagnement de la part de nos associations et de nos partenaires institutionnels intervenant au plus près des personnes accompagnées. Naturellement, les acteurs du champ concerné n'ont pu faire l'impasse de se réinterroger plus fortement quant à leur gestion quotidienne. Comment continuer d'accompagner parents et enfants qui en ont le plus besoin et en lien avec les stratégies nationales de Prévention et de Protection de l'enfance, de la stratégie de soutien à la parentalité, de la lutte contre les exclusions et de la pauvreté à l'heure de la COVID-19 et des protocoles établis à ce titre ? Comment garantir alors les droits de protection ou encore quelle garantie du lien professionnel – parent – enfant dans ce contexte ? Ce sont autant de questions que l'URIOPSS HDF a souhaité soulever lors de son webinaire Enfance jeunesse Famille qui s'est déroulé le 7 décembre matin et réunissant une soixantaine de participants.

Le rapport du CNPE autour de « *L'impact COVID sur l'accompagnement des enfants et des familles en prévention et protection de l'enfance* » ou encore la démarche de l'association PAPOTO pour accompagner et soutenir spécifiquement la parentalité des familles les plus fragiles ont permis de répondre à des premiers questionnements. D'autres travaux comme ceux du Programme PEGASE autour de la genèse et des conclusions de l'E-BOOK sur « *Les enfants et le virus - La vie quotidienne et les inventions dans les pouponnières sociales lors du Covid-19* », de l'étude RETEX du Département du Nord ou encore de la recherche de l'Etude CABEnfant sur « *le vécu parental du confinement et difficultés socio-émotionnelles des enfants d'âge scolaire* » ont permis de confronter les représentations vécues avec celles de nos associations adhérentes. L'AGSS du Nord et La Fondation des Apprentis d'Auteuil ont en effet pu témoigner de leur quotidien donnant à voir leur capacité d'adaptation.

Si des premiers éléments de réponse ont été apportés lors de ce temps fort, il n'en reste pas moins que cette expérience humaine que nous traversons doit nous amener à porter un certain nombre de constats.

Les travaux de la commission EJJ de l'URIOPSS Hauts-de-France continueront de questionner collectivement et plus fortement cette dimension en 2021, une nécessité et un cap donnés en réponse aux besoins de chaque famille, jeune et enfant ! ■



> La stratégie pauvreté au cœur de l'URIOPSS

L'URIOPSS CONTINUE À CONTRIBUER AUX TRAVAUX PILOTÉS PAR LE COMMISSAIRE RÉGIONAL À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, LES SERVICES DE L'ÉTAT ET LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX AUTOUR DE LA STRATÉGIE PAUVRETÉ.

Dans le contexte de crise sanitaire que nous vivons, l'URIOPSS s'est associée aux concertations pour anticiper le passage entre la gestion de crise et « l'après » et faire face aux précarités nouvelles ou aux situations qui se dégradent.

Le 27 mai, le Commissaire Régional a réuni en visioconférence les animateurs des groupes régionaux de la stratégie pauvreté afin d'échanger sur la remise en perspective des chantiers de la Stratégie au service des priorités de sortie de crise. Les animateurs de groupe régionaux ont pu faire un retour de la situation et des enjeux qui leur semblent prioritaires dans cette période.

Plus que jamais, la participation des associations, représentées par toutes leurs parties prenantes (bénévoles, personnes accueillies et accompagnées, travailleurs sociaux, encadrements...), est attendue dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pauvreté afin d'apporter des réponses adaptées aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de précarité, pour leur donner les moyens de vivre dignement ainsi qu'un accompagnement adapté.



L'URIOPSS a ainsi porté la parole des associations dans les instances et leur a relayé les informations en lien avec le plan de relance national. Elle les a maintenues informées des opportunités de soutien complémentaire en région. Elle s'est également associée aux échanges avec ses homologues des autres régions pour apporter une lecture commune.

En complément, le collectif Alerte, animé par l'URIOPSS, s'inscrit dans la concertation et a participé à la préparation et à la tenue du premier comité de suites. Cette instance a vocation à constituer un espace de dialogue privilégié pour exercer collectivement un droit de suite sur l'ensemble des champs couverts par la stratégie pauvreté et échanger sur les conditions de sa mise en œuvre effective et concrète en Hauts-de-France.

Aujourd'hui, il convient de rendre lisible la stratégie sur les territoires et de connaître l'impact sur les personnes concer-

nées (usager et accompagnants). Le 19 novembre s'est tenu le premier comité des suites sur la thématique « santé ». Cela a permis de présenter les dispositifs déployés notamment par la CPAM, par les maisons France services et dans le cadre du PRAPS.

Par ailleurs et dans la continuité des réflexions menées au sein des comités des suites, l'année 2020 a été l'année de fusion pour deux groupes de travail : le groupe de travail « insertion des jeunes » et le groupe de travail « Sortants de l'ASE » pour lequel l'URIOPSS HDF continue de se mobiliser par sa participation aux réflexions et travaux.

C'est donc autour de « l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans » que le nouveau groupe et l'ensemble des acteurs concernés par le sujet se sont réunis sur le dernier trimestre 2020. Les réunions des 18 novembre et 14 décembre se sont notamment concentrées autour des conditions de mise en œuvre de ces nouvelles dispositions et se sont inscrites dans la poursuite des travaux entrepris par les anciens groupes GT8 et GT9 en lieux avec ceux en cours dans le cadre du CREFOP avec le Rectorat et le Conseil régional.

En effet, « l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans » est entrée en vigueur depuis la rentrée de septembre 2020, conformément aux dispositions prévues par la loi du 26 juillet 2019. De toute évidence, elle appelle une mobilisation collective pour aller au-devant des jeunes décrocheurs et leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins.

De plus, il est à noter que l'enjeu de cette mesure est de s'assurer définitivement que les droits et obligations prévus par la loi - droit à la poursuite de la scolarité, droit à la formation, droit à bénéficier d'un accompagnement - s'appliquent en particulier pour les jeunes les plus fragiles.

Enfin l'URIOPSS a poursuivi l'animation ou la coanimation des groupes de travail Participation et Formation en travail social. ■



POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES RÉGIONALES, DÉPARTEMENTALES



Accompagnement à l'autonomie des jeunes dans le Valenciennois

DEPUIS 2019, ET À LA DEMANDE DES ADHÉRENTS DU TERRITOIRE, L'URIOPSS ANIME UN COLLECTIF DE TRAVAILLEURS SOCIAUX ISSUS DES CHAMPS DE LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE.

L'objectif de ces temps d'échanges est d'éviter les ruptures de parcours des jeunes lors du passage à l'âge adulte en :

- Favorisant l'interconnaissance des acteurs du territoire intervenant auprès des jeunes
- Outillant les accompagnants
- Améliorant le maillage partenarial

Les rencontres ont lieu toutes les six semaines. D'ordinaire, l'ordre du jour est composé d'une visite sur site de l'une des structures participantes, une ou deux présentations de dispositif et des échanges sur une thématique pré-définie par les participants. La crise sanitaire nous ayant imposé de revoir l'organisation, les réunions se sont ainsi maintenues en distanciel.

En 2020, l'insertion professionnelle a fait l'objet de deux réunions avec les présentations :

- du dispositif MEDIA de l'ALEFPA
- du dispositif spécifique aux 18-20 ans porté par l'APEI de Denain
- De la Passerelle du CAPEP
- du réseau conseil jeunes en apprentissage du CAPEP

En novembre ce sont des réflexions sur les dispositifs d'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés qui ont été soulevées. Lors de

la rencontre précédente, le statut spécifique des MNA et les besoins particuliers qui découlent de leur statut ont suscité de nombreux échanges. Les différents services accompagnant les MNA sur le territoire du Valenciennois ont été conviés à cette rencontre thématique. Afin de faire culture commune – notamment pour les professionnels ne connaissant pas ce public – une première phase d'acculturation a été nécessaire :

- Contexte général : Qui sont les MNA ? Quelle est la prise en charge en France ?
- En pratique : quel accompagnement est proposé dans le Nord ? présentation des 2 groupements de coopération qui réalisent cet accompagnement sur le Département

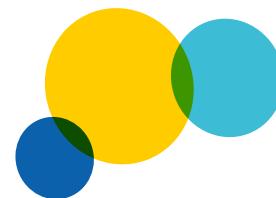
- Echanges sur les freins : linguistiques, administratifs, accès aux droits et les leviers à actionner.
- La principale problématique aujourd'hui est le relais auprès de partenaire pour suivre et accompagner ces jeunes après leur majorité.

Autre thématique choisie par les participants : la mobilité. Pour cela, l'association WIMOOV est intervenue pour présenter la plateforme d'éco-mobilité inclusive du Valenciennois mais également les services du réseau de transports urbains de l'arrondissement, les aides à la mobilité et les solutions de mobilités alternatives.

A chaque rencontre, et au-delà des thématiques abordées, des réflexions et des retours de terrain sont remontés par les professionnels. Cela a permis, entre autre, d'alimenter les différents positionnements de l'URIOPSS.

La dynamique se poursuit en 2021 avec de nouvelles ressources à présenter, sur proposition des travailleurs sociaux. ■





Champ de la santé : enjeux actuels et accompagnement des adhérents sanitaires

L'URIOPSS A POURSUIVI SON ENGAGEMENT DANS LE SECTEUR SANTÉ MÊME SI 2020 A VU LES PRÉOCCUPATIONS DU QUOTIDIEN ABSORBER LES ADHÉRENTS DE CE DOMAINE D'ACTIVITÉ.

Néanmoins, les sujets de moyen terme n'ont pas été négligés car ils concernent le devenir des acteurs associatifs.

Sur des sujets sensibles l'URIOPSS a pris la plume pour, en concertation étroite avec les adhérents apporter des contributions écrites, détaillées et développées sur :

- Le zonage des professionnels de santé pour les infirmiers dans le cadre d'une régulation classant les bassins de vie selon la densité des professionnels. A été remis en cause le mode de calcul inapproprié et donc l'impact sur la mesure de l'offre pour les centres de santé et le secteur médico-social. Octobre 2020.
- Les objectifs nationaux des professionnels de santé à former dans la région HDF. Avec la fin du numerus clausus et la création d'un numerus apertus, il revient à l'ARS de déterminer le nombre de personnes à former. L'URIOPSS a été le rapporteur de ce travail auprès de la CRSA Décembre 2020.
- Le pilier 4 du Ségur de la santé « fédérer les acteurs du territoire au service de l'utilisateur », l'URIOPSS a en été le rapporteur et a porté les attentes des adhérents réunis sur cet enjeu. Juin 2020.
- Les dispositifs d'appui à la coordination -DAC- et le devenir des réseaux de santé. Ce sujet débouchera sur une séance de travail en visioconférence avec les adhérents - 1^{er} trimestre 2021.

- Enfin, les contributions de l'URIOPSS ont été relayées sur des sujets sensibles concernant les placements non souhaités des personnes en situation de handicap en Belgique ainsi que sur la situation des CAMSP confrontés à des diagnostics de plus en plus tardifs. Ces contributions ont été présentées lors de la Commission permanente de la CRSA de décembre 2020.

L'URIOPSS a été interpellante sur les sujets abordés lors des commissions permanentes sur les conséquences de la Covid et la situation des professionnels de santé mais aussi des populations les plus vulnérables, sur la réalisation et la mise en œuvre des plans d'actions du PRS2 ainsi que sur les réajustements nécessaires des plans d'action en raison de leur réalisation et aux attentes nouvelles liées à la crise. Il en a été de même lors des CSOS. Ont été abordées les problématiques de la santé mentale, les PTSM, les réformes de la tarification de la psychiatrie, du SSR, des autorisations.

Ces points ont été traités également dans la Commission Santé de l'Uriopss. Il faut y ajouter le suivi des lois de financement de la sécurité sociale.

Le travail d'accompagnement et de suivi des centres de santé s'est accentué et s'est approfondi.



Une enquête auprès des centres a permis de porter leurs préoccupations pour continuer à assurer un service sécurisé au domicile des populations vulnérables. Une note transmise à l'ARS intitulée « COVID-19 : les centres au rendez-vous » témoigne de l'engagement des centres et des professionnels pour accompagner les personnes dans une nouvelle demande de soins et de prévention/information. Cette note fait ressortir les distorsions de traitement en fonction du mode d'exercice.

Le sujet approfondi sur le système d'information et la place des centres dans Prédice a été au cœur de la discussion avec Emmanuel Guilbert en charge du projet à l'ARS. L'approche technique de l'outil et de son adaptation pour une utilisation optimale a été amorcée. Des développements sont attendus à partir de possibles dégagés d'un commun accord. 2021 sera une année clé pour réussir la mutation technologique. Ce sujet nécessite un accompagnement technique et un soutien financier des centres. Il est suivi par l'URIOPSS en lien avec le collectif SI. ■



POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES RÉGIONALES, DÉPARTEMENTALES

> Accompagner les démarches Forums Permanents de l'Insertion

L'URIOPSS POURSUIT SON SOUTIEN À LA DÉMARCHE D'EXPRESSION DES ALLOCATAIRES DU RSA ET PLUS LARGEMENT D'EXPRESSION CITOYENNE.

Au niveau départemental, l'URIOPSS co-anime, avec la Fédération des Centres Sociaux du Nord, le groupe d'appui des animateurs des forums permanents de l'insertion. Ce dernier permet d'accompagner la prise de fonction des nouveaux animateurs, de formaliser les pistes de travail communes : sens et finalités des démarches, rôle des animateurs, modèles économiques des démarches forums, appui à la mission de représentation, communication, etc. Le groupe d'appui est également un lieu ressource indispensable pour relayer les informations concernant le dispositif RSA et son animation au niveau départemental et local.

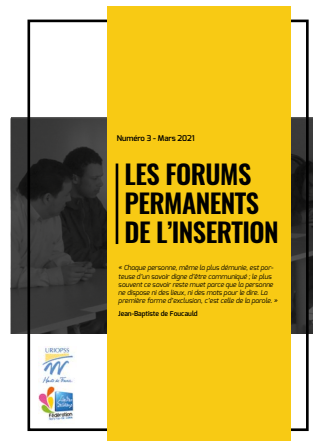
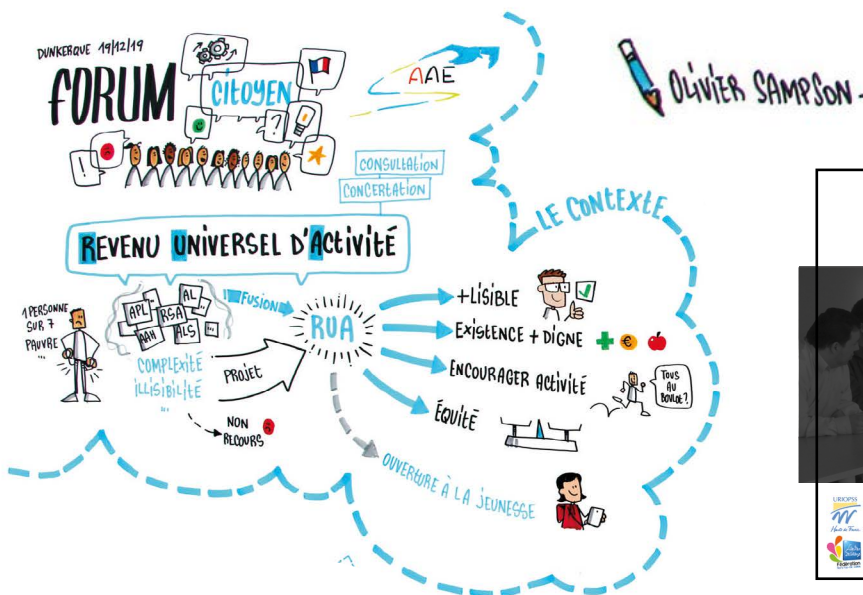
Par ailleurs, l'URIOPSS siège au sein des instances consultatives et décisionnelles (équipes pluridisciplinaires), aux commissions territoriales de l'insertion professionnelle et au Bureau du Conseil Départemental de l'Insertion.

Travaillée en 2020, la 3^e édition du journal des forums permanents de l'Insertion a valorisé des projets mis en œuvre avant ou pendant la crise sanitaire. Celle-ci sera finalisée début 2021.

Au niveau local, l'URIOPSS a pu appuyer la prise de poste des animateurs sur les forums du Cambrésis, et

du Douaisis qui ont pris leur fonction pendant la crise sanitaire.

Comme de nombreuses actions, les démarches forums ont été fragilisées cette année à cause de l'épidémie. Plus encore car il s'agit de dynamiques collectives, qui s'adresse à des personnes très vulnérables. Constatés sur chaque territoire, le sentiment d'abandon, d'isolement et le repli sur soi des personnes concernées se sont renforcés. L'enjeu commun aux forums est désormais de remobiliser et restaurer une forme de confiance vis-à-vis de ces personnes déjà fragiles socialement. ■





APPUI À LA GESTION DES ESMS ET TRANSFORMATION DES ORGANISATIONS



Stratégie e-santé : représenter, mobiliser et accompagner le secteur médico-social dans les processus de transformation



Les sept fédérations et organisations représentatives du secteur médico-social en région et membres du CORSISS¹, au travers du Collectif SI médico-social, se donnent pour mission de partager et porter les enjeux et changements structurants liés à la transformation numérique dans le secteur. En 2020, l'URIOPSS poursuit son engagement au sein du Collectif au travers de différentes fonctions :

CONTRIBUTION ET REPRÉSENTATION DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL AU NIVEAU RÉGIONAL ET NATIONAL

- Espace numérique régional Prédice : participation aux instances de gouvernance du programme, de pilotage opérationnel et des groupes de travail thématiques.
- Travaux nationaux : participation aux groupes de travail MS du Conseil du Numérique en Santé, des travaux de l'ANS (authentification et identification des professionnels, cahier des charges DUI, pilotes de déploiement MSSanté) et de l'essaimage des Collectif régionaux (ANAP).

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Le Collectif a par ailleurs poursuivi ses actions d'information, de partage et de sensibilisation sur l'actualité et les enjeux du numérique en santé par la mise en place d'espaces dédiés aux dirigeants ainsi qu'aux RSI, DSI :

- [rencontres régionales](#) SI médico-sociales, [Club RSI](#) et relai [d'événements nationaux](#) ;
- Programme de [webinaires](#)
- [portail internet](#)

ACCOMPAGNEMENT DE LA MONTÉE EN MATURITÉ DES ORGANISMES GESTIONNAIRES

Avec l'appui de l'ANAP, le Collectif a élaboré un outil d'autodiagnostic de maturité SI. Par cet outil, les directions disposent d'un premier niveau de lecture de l'état de maturité de l'organisme en matière de SI. L'analyse consolidée à l'échelle régionale des résultats permet par ailleurs de mieux porter les enjeux et ajuster les

actions à mettre en œuvre.

En 2020, 53 organismes gestionnaires ont renseigné l'autodiagnostic, représentant environ un tiers des établissements et services médico-sociaux de la région.

PERSPECTIVES 2021

Au regard des cibles posées dans la feuille de route du numérique en santé et de l'avancée des projets régionaux, les organismes gestionnaires doivent pouvoir mobiliser les leviers financiers en cours et à venir pour mettre en œuvre le changement (plan ESMS Numérique notamment).

Le Collectif SI Médico-social travaille au renouvellement de sa convention de financement avec l'ARS ainsi qu'à la mobilisation de financements européens dans le cadre du plan de relance. Son plan d'action 2021-2022 permettra de poursuivre les actions engagées et de mettre en place des actions d'accompagnement dédiées aux acteurs médico-sociaux. ■

MOBILISATION PENDANT LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire a mis en évidence des enjeux majeurs dans le cadre des parcours de santé, notamment en matière de continuité d'accès aux soins et d'accompagnement, de nécessaire facilitation de la coordination entre les différents professionnels, les usagers et leur entourage et de partage et d'échange de données de santé via des outils sécurisés.

Dans ce contexte, l'usage des services de télésanté s'est développé massivement. Plus largement, le déploiement des services e-santé est indispensable pour garantir la coordination dans les parcours de soins, réduire les inégalités territoriales en santé et permettre la continuité des soins et des accompagnements.

En partenariat avec l'URPS médecins libéraux, le Collectif s'est mobilisé pendant la crise sur l'appui au déploiement de la téléconsultation dans les ESMS. Il a par ailleurs obtenu le déploiement du service de visio sécurisée Prédice pour un maintien des accompagnements à distance.

¹ Comité Régional Stratégique des Systèmes d'Information et de Santé (CORSSIS), installé par l'ARS le 22 juin 2017 - organe de concertation autour de la stratégie régionale e-santé



APPUI À LA GESTION DES ESMS ET TRANSFORMATION DES ORGANISATIONS

> L'université des présidents

LES ENJEUX STRATÉGIQUES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Soucieuse d'apporter son appui aux professionnels comme aux bénévoles, l'URIOPSS organise chaque année une Université de Présidents. Cette journée est destinée à nourrir les réflexions des gouvernances, en partant de leurs problématiques. Afin de toucher le plus grand nombre, cette université était ouverte en 2020 à l'ensemble des administrateurs des associations adhérentes.

La thématique de cette année était « *Administrateurs : quelles adaptations stratégiques dans le contexte d'évolution des politiques sociales et des exigences réglementaires ?* »

Autour d'une table ronde réunissant des présidents d'associations adhérentes de profil différents ainsi que de l'intervention d'Olivier Hammel, Président de l'URIOPSS Occitanie, les 80 participants ont pu échanger sur l'évolution du rôle des Conseil d'Administrations au sein des associations.

L'après-midi a été consacrée à un temps de travail en

ateliers. En pleine écriture de son projet associatif Hauts-de-France et souhaitant impliquer au mieux ses adhérents dans la construction de ce document charnière, l'URIOPSS a souhaité, par le biais d'ateliers, recueillir les retours, attentes et perspectives des présidents d'associations quant à ses actions et à ses orientations. Les éléments ainsi récoltés seront retravaillés et intégrés au projet associatif prévu pour 2021.

Cette journée s'est conclue comme de coutume par les vœux de l'URIOPSS Hauts-de-France rassemblant adhérents, partenaires et acteurs institutionnels. ■



> Les demi-journées de rentrée sociale

La journée de rentrée sociale de l'URIOPSS Hauts-de-France a été déclinée dans les cinq départements, cette année en visioconférence :

- 5 octobre – Pas-de-Calais
- 6 octobre – Somme (matin) et Aisne (AM)
- 7 octobre – Oise
- 8 octobre – Nord

Après une ouverture des travaux par **Ahmed Hegazy**, l'environnement politique et financier des structures sociales et médico-sociales ainsi que les différentes évolutions et perspectives présentes ont été présentés par **Romain Caboche**, Responsable Pôle Autonomie et Politiques Tarifaires.

Romain Caboche a ainsi présenté les évolutions au sein des circulaires budgétaires sociales et médico-sociales et fait des focus sur le report de la réforme du dispositif d'évaluation, le ralentissement de la contractualisation CPOM, la réforme du financement du secteur

Domicile, ou encore le desserrement du calendrier SERAFIN-PH. Un focus a également été fait sur les mesures prises dans ce même contexte, par les collectivités territoriales des Hauts-de-France.

Les échanges ont notamment porté sur les mesures prises par l'Etat afin d'amortir l'effet de la crise sanitaire sur les ESMS.

Mathilde Hamelin-Rigaux et **Mathilde Fache**, juristes, ont ensuite repris les points saillants de l'actualité législative, réglementaire et conventionnelle.

En 2020, la fonction employeur a largement été bousculée par la crise de la COVID 19. Les associations ont été contraintes de continuer d'exercer leurs missions tout en procédant à de nombreuses adaptations. Il était incontournable de revenir sur les principes contenus dans le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des

salariés en entreprise face à l'épidémie, la reconnaissance de la COVID comme maladie professionnelle, l'activité partielle, les valorisations financières attribuées aux salariés pour leur investissement dans la gestion de l'épidémie (Prime PEPA & et Prime COVID).

Un certain nombre d'actualités ont été présentées dont l'expérimentation des CDD multi-remplacement, l'aide à l'embauche des jeunes, l'amélioration des droits des travailleurs et l'accompagnement des familles après le décès d'un enfant ; l'évolution du congé de proche aidant ainsi que les aides à l'alternance. Les derniers éléments présentés ont enfin porté sur l'actualité des branches professionnelles et conventions collectives de notre secteur.

Ces demi-journées sont le reflet de l'accompagnement quotidien des adhérents par le réseau Uniopss - URIOPSS à partir de la veille, la vulgarisation des sujets, la formation et les missions d'accompagnement. ■



Organisation de Webinaires en lien avec KPMG : responsabilité du dirigeant et gestion en COVID 19

EN PARTENARIAT AVEC KPMG, L'URIOPSS HAUTS-DE-FRANCE A PROPOSÉ À SES ADHÉRENTS DEUX WEBINAIRES, EN PLEIN CŒUR DE LA PREMIÈRE PARTIE DE CRISE, AFIN DE LES AIGILLER SUR LES ENJEUX COMPTABLES, FINANCIERS ET JURIDIQUES.

Le premier webinaire, s'est tenu le mercredi 6 mai 2020. L'objectif était de cerner la question de la responsabilité des employeurs et des dirigeants dans le cadre de la crise sanitaire, dans un contexte de strict confinement et de mise en place du télétravail sachant que celui-ci ne pouvait être la seule modalité d'organisation dans les ESMS.

Mathilde Hamelin-Rigaux, responsable du service juridique de l'URIOPSS Hauts-de-France et le **Docteur Sion**, médecin du travail de Pôle Santé Travail ont donné une boîte à outils utilisable par les employeurs des secteurs sanitaire, social et médico-social pour adapter leur organisation.

Me Pascal Labbé, avocat au barreau de Lille, a dressé un panorama de la responsabilité civile, voire quasi délictuelle, des acteurs associatifs dans un sens plus large.

Ahmed Hegazy, directeur de l'URIOPSS, a tenté d'ouvrir ces possibilités en s'inspirant de modèles rencontrés dans le secteur commercial et mutualiste.

Un deuxième webinaire s'est tenu le vendredi 15 mai 2020 sur les politiques financières et budgétaires des ESMS en période de crise.

Un premier temps dédié à l'actualité, a déchiffré les apports de l'instruction n°DGCS/5C/2020/54 du 27 mars 2020 relative à l'assouplissement des dispositions réglementaires, notamment budgétaires et comptables, applicables au ESMS. Celui-ci a été l'occasion de reprendre les différents textes juridiques sources à ce moment de la crise, chapeautés par une loi d'état d'urgence sanitaire.

Les différents outils proposés par les textes juridiques aux ESMS ont ainsi été détaillés.

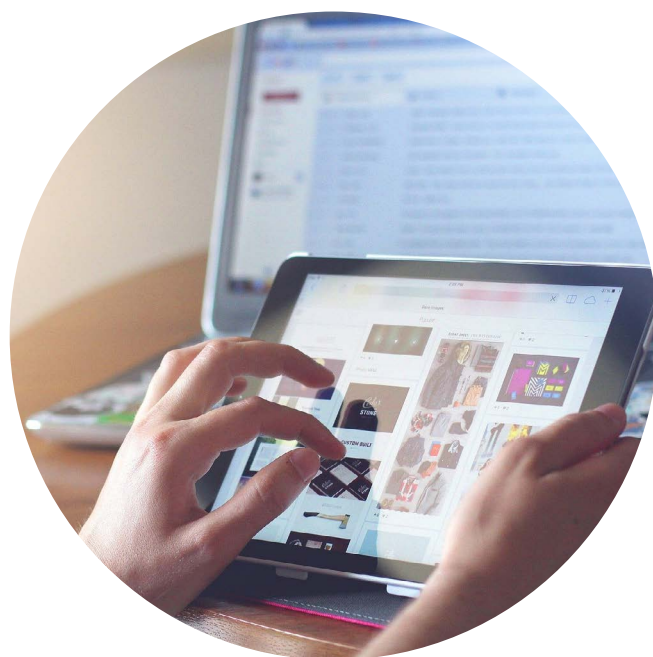
Un second temps a été dédié à l'arrêté et l'approbation des comptes annuels et notamment aux modalités ouvertes à la gouvernance, en ce temps de crise, pour réunir les organes décisionnels, ainsi que les délais envisagés par l'ordonnance.

Enfin, le dernier temps s'est attaché à travailler le pilotage économique et financier des établissements après la période de crise COVID-19. Un focus particulier a été opéré sur le nécessaire travail à réaliser afin d'identifier, chiffrer et anticiper les surcoûts pertes de recettes au regard des financements octroyés. ■

NOMBRE DE PARTICIPANTS

> 138 le 6 mai 2020

> 104 le 15 mai 2020





APPUI À LA GESTION DES ESMS ET TRANSFORMATION DES ORGANISATIONS



L'activité du service juridique

L'activité du service juridique de l'URIOPSS Hauts-de-France couvre plusieurs domaines d'intervention : le droit des usagers, le fonctionnement des associations au travers des questions liées aux statuts et règlement intérieur associatifs, les délégations de pouvoir mais surtout les questions relatives au droit social. Le soutien des adhérents peut se décomposer en plusieurs volets : un accompagnement au travers de la permanence juridique, une veille juridique, des missions d'accompagnement et l'animation de formations.

Cette activité a été portée, en 2020, par Mathilde Fache (juriste) et Mathilde Hamelin-Rigaux (responsable du service juridique) qui travaillent respectivement sur le site de Lille et de Boves.

Alors que nous nous concentrons sur l'actualité du début de l'année, l'activité du service a inexorablement été impactée par la crise du COVID. Sur les premières semaines de gestion de la crise, les interpellations et réflexions des adhérents ont été nombreuses et variées pour tenter de gérer au mieux la situation.

Les questions ont d'abord porté sur les absences liées à cette crise (arrêts de travail liés au COVID, arrêts de travail dérogatoires : arrêts pour garde d'enfants ou personnes vulnérables), activité partielle, gestion de la pénurie des équipements de protection individuelle (EPI), le télétravail, gestion de la responsabilité de l'employeur dans l'exposition de leurs salariés au risque¹...

Très rapidement, les interrogations ont porté sur la possible valorisation financière de l'investissement des salariés exposés dans le cadre de la gestion de cette crise. L'enjeu pour les associations employeurs portait sur l'identification d'un dispositif qui leur permettrait de répondre à cet objectif. Sur l'orientation du ministère du travail, le recours au dispositif PEPA (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat), a dans un premier temps permis d'apporter une solution. La mise en place de la Prime COVID, d'abord destinée aux salariés des établissements sanitaires et des EHPAD a ensuite été étendue à d'autres salariés du secteur social et médico-social. Les réflexions de fin d'année ont porté sur l'extension de la revalorisation des salaires d'une partie des personnels soignants, identifié comme le « *Séjour de la Santé* », aux salariés de notre secteur.

Pour accompagner au mieux nos adhérents par la transmission d'une information précise et rapide, la Newsletter mensuelle du service juridique a cédé sa place aux éléments d'actualité compilés dans le Flash Info COVID-19.

Les informations relayées sous un intitulé « Employeurs / Salariés » comportaient les éléments de communication du ministère du travail mais également les réponses et analyses consolidées par les juristes du réseau UNIOPSS/URIOPSS qui se sont collectivement engagés dans la production de sources d'informations régulièrement mises à jour : [dispositions des lois d'Urgence](#) et de la [Foire aux questions Droit social](#).

En complément de ces activités, le Service juridique forme et accompagne les associations adhérentes.

Cette année, les formations ont notamment porté sur les conventions collectives applicables dans le secteur et la poursuite d'un partenariat avec deux instituts de formation ; quand les actions d'accompagnement ont été consacrées à la révision de l'aménagement du temps de travail ou à des questions ponctuelles propres à la vie des structures (relecture de règlement intérieur, de contrats de travail, de charte sur le télétravail...)

Par ailleurs, Mathilde Hamelin-Rigaux assume également l'animation du Groupe Droit Social de l'UNIOPSS qui réunit les juristes en droit social du réseau UNIOPSS-URIOPSS et participe à la rédaction du Document de Rentrée Sociale de l'UNIOPSS. ■

LES CHIFFRES CLÉS

> 4 journées de formation en inter

> 7 journées de formation en intra

> 11 jours d'accompagnement



¹ Cette question de la responsabilité de l'employeur a aussi été mise en lumière dans le cadre d'un Webinaire organisé conjointement par KPMG et l'URIOPSS intitulé « Poursuite d'activité / reprise d'activité et responsabilité : les points cardinaux ! » le 6 mai 2020



› L'activité du service formation de l'URIOPSS Hauts-de-France

UNE ANNEE DE DEFIS POUR LA FORMATION

2019 avait permis de **préparer la certification** de manière collective avec l'ensemble des OF¹ du réseau UNIOOPSS-URIOPSS et certains adhérents également concernés. Au-delà de cette nouvelle obligation réglementaire, l'enjeu était de faire reconnaître la qualité des actions menées et d'améliorer ce qui pouvait l'être, conformément au nouveau référentiel national (RNQ). L'audit initial s'est tenu avec succès les 9 et 10 mars 2020... Une semaine plus tard, le premier confinement était déclaré, situation qui est venue impacter de plein fouet l'activité formation. Comme pour de nombreux organismes, cette crise sanitaire a constitué un véritable tournant et a notamment accéléré une **transformation digitale** jusque-là timide. Afin de répondre aux sollicitations des adhérents, plusieurs classes virtuelles ont été proposées (17 actions de FCP² sur les 61 mises en place en 2020) et certains contenus ont été adaptés au format digital. La mise en place d'une solution LMS³ à l'échelle du réseau s'inscrit dans cette dynamique, pour une opérationnalité courant 2021.

Au total, malgré une forte instabilité et des périodes d'arrêt de l'activité, ce sont 515 professionnels qui ont pu suivre une formation proposée par l'URIOPSS. Parmi les thématiques les plus demandées, on retrouve notamment celles liées au management et à la gestion des ressources humaines (animation d'équipe, CC51, CC66, entretiens annuels et entretiens professionnels, CSE, BDES, DUERP), à la gestion financière (PPI, EPRD, CPOM) ou encore aux pratiques professionnelles et relations avec les personnes (geste et posture, conduite de réunion, prise de parole en public, écrits professionnels, gestion des agressions réelles ou potentielles - MAPA®, RGPD). Les formations consacrées aux évolutions du secteur tiennent également une place importante. En partenariat avec l'OPCO Santé, le module intitulé « *Vers une société inclusive : comprendre et appréhender cette nouvelle logique d'accompagnement* » a pu être mis en place pour trois groupes. Une action qui, compte-tenu des enjeux, sera reconduite en 2021.

Les perspectives pour les mois à venir portent sur l'analyse des besoins, la digitalisation de l'offre de formation et le renforcement des compétences et expertises au sein du réseau.

DES ACCOMPAGNEMENTS VARIES

En 2020, ce sont 24 missions qui ont été réalisées afin de répondre aux demandes des adhérents. De quelques heures à plusieurs jours, ces interventions menées par les membres de l'équipe ou par des experts issus du réseau, ont cette année porté principalement sur : l'organisation des modes de **gouvernance**, l'écriture ou la révision de **projets** (associatifs, d'établissements), la conduite de **fusions**, la mise en place de **supervision**, la **mesure de l'impact social** ou encore la **formalisation de documents juridiques** (contrats de travail, accords d'aménagement du temps de travail, charte de télétravail...).

LA FORMATION DES BÉNÉVOLES

Cette année encore, grâce aux financements de la Région et du Département du Nord ainsi qu'à l'implication du réseau d'intervenants internes et externes, 24 actions de formation ont été organisées, soit 28 jours d'animation, pour 310 bénévoles investis

dans 100 associations différentes. **Programmées ou sur-mesure**, ces formations visent chaque année à soutenir les bénévoles dans leurs missions et à **accompagner l'émergence, le développement ou la consolidation des projets associatifs**. La crise Covid a eu un impact sur cette activité en raison de l'annulation de plusieurs sessions lors des périodes de confinement. Ces formations sont maintenant accessibles depuis le [portail régional dédié](#).



DES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE MOBILISÉS PENDANT LA CRISE

Dans le cadre de l'intermédiation, 50 jeunes volontaires ont été accueillis dans 19 associations de la région courant 2020 (sur 540 jeunes à l'échelle du réseau UNIOOPSS-URIOPSS).

Le réseau est agréé pour 9 missions, en 2020, 4 principales sont plébiscitées :

- « Favoriser l'accès aux droits et à la vie sociale, citoyenne et culturelle des personnes en situation de précarité ou d'exclusion »
- « Favoriser l'accès à la vie sociale, citoyenne et culturelle des personnes âgées et/ou en situation de handicap »
- « Faciliter l'accès aux droits et à la vie sociale, citoyenne et culturelle des enfants et des jeunes »
- « Soutenir l'accompagnement scolaire des enfants et aider à l'alphabétisation des adultes ».

En raison de la crise COVID, des ajustements auront été nécessaires tout au long de l'année pour permettre aux jeunes de mener cette expérience de volontariat dans les meilleures conditions. Les animations en groupe ont été particulièrement impactées, ainsi les missions se sont davantage portées sur l'accompagnement individuel. Les volontaires ont permis un **renfort dans la lutte contre l'isolement des personnes accueillies et accompagnées** et ont été un véritable **relais entre les structures et les familles**. Certains ont pu par exemple aider les personnes dans l'appropriation des outils de visio-conférence.

Des évolutions sont à prévoir sur ce dispositif, notamment pour les structures qui accueillent ou accompagnent les personnes âgées, en particulier les personnes âgées dépendantes et/ou isolées (**Service Civique Solidarité Seniors**).

Toutes les informations relatives au dispositif sont accessibles [via notre site internet](#). ■

VIE ASSOCIATIVE ET FORMATION DES ACTEURS



87

MODULES DE FORMATION



24

MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT



832

ACTEURS ASSOCIATIFS FORMÉS [BÉNÉVOLES, SALARIÉS ET VOLONTAIRES]

35

INTERVENANTS, 17 AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE L'URIOPSS ET 18 PARTENAIRES

1 Organisme de formation

2 Formation Professionnelle Continue

3 Learning Management Systems



Le bénévolat : partenariat CARSAT/URIOPSS

ÉTUDE SUR L'ENGAGEMENT DES PERSONNES RETRAITÉES EN HAUTS-DE-FRANCE 2020-2021



La CARSAT Hauts-de-France assure, dans le cadre de ses missions, un soutien au bénévolat des personnes retraitées. Pour ce faire, elle organise depuis plusieurs années un

jeu concours intitulé « Retraite & Bénévolat », ayant pour objet de valoriser une association au travers du témoignage d'un.e de ses bénévoles retraités. L'enveloppe dédiée à ce jeu concours permet de financer des prix pour les bénévoles et les associations. **En raison de la crise sanitaire de cette année 2020, le jeu concours n'a pas pu se tenir.** Toutefois, l'objectif de soutien au bénévolat des seniors reste pour la CARSAT Hauts-de-France un axe fort.

C'est dans ce contexte que la CARSAT a contacté l'URIOPSS Hauts-de-France, pour explorer ensemble la possibilité de développer de nouvelles actions en faveur du bénévolat des retraités, tout en tenant compte de l'actualité.

Ce projet vise notamment à mieux connaître l'engagement bénévole des personnes retraitées en Hauts-de-France (taux d'engagement, profils...) ainsi que les motivations, besoins face à l'engagement (de manière générale et plus spécifiquement

dans le contexte de la crise sanitaire). Il a pour objectif, grâce à une connaissance plus fine de ce public, de soutenir l'engagement de bénévoles retraités déjà engagés ou d'accompagner l'engagement de nouveaux bénévoles retraités en proposant des actions spécifiques.

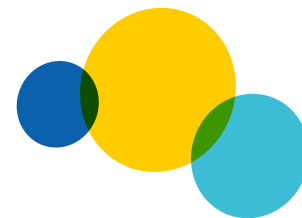


La première étape de ce projet a notamment été en 2020, la coordination d'une étude réalisée par l'ORVA (Observatoire Régional de la Vie Associative) rassemblant plus de 13 000 répondants.

Cette première étude quantitative, centrée sur les représentations, freins et leviers face à l'engagement, a notamment permis **d'affiner les besoins selon les différents profils de retraités.** L'élaboration de typologies, permet de faire émerger des besoins selon l'âge, le sexe, ou le type d'engagement des personnes. Par ailleurs, riche de près de 35% de répondants non engagés, **l'étude permettra aussi de cerner les besoins de ces personnes potentiellement intéressées par l'engagement** mais n'ayant pas encore franchi le pas.

Cette première phase d'étude sera enrichie en 2021 par une étude qualitative, réalisée en partenariat avec l'université de Lille et portant plus spécifiquement sur les trajectoires de vie à la retraite. Celle-ci **donnera lieu à la mise en place d'un plan d'action à l'échelle des Hauts-de-France.** ■





L'impact social de l'habitat inclusif



EXPÉRIMENTATION DU DISPOSITIF D'ÉVALUATION D'IMPACT SOCIAL VISES EN LIEN AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD ET LES ACTEURS DE L'HABITAT INCLUSIF

Le projet **VISES** (Valoriser l'Impact Social de l'Entreprenariat Social) est un projet INTERREG, Franco-Belge, qui a réuni entre 2016 et 2020 **une vingtaine de partenaires (têtes de réseaux, acteurs universitaires...)** autour de l'évaluation d'Impact Social des entreprises sociales. Le projet, coordonné par la CRESS Hauts-de-France, réunissait notamment l'URIOPSS Hauts-de-France, l'Apes et le COORACE en tant que partenaires opérateurs.

Sur le modèle de la **recherche action**, le projet VISES a permis de **mettre au point, tester et diffuser un dispositif d'évaluation d'Impact social propre aux acteurs de l'économie sociale**. Ce dispositif a été expérimenté par 69 structures de l'ESS des Hauts-de-France et de la Belgique, et diffusé bien plus largement. Les partenaires opérateurs impliqués dans VISES ont directement accompagné les entreprises dans la réalisation de leur évaluation. Le dispositif ayant été éprouvé, l'étape suivante consiste à le **diffuser au-delà des entreprises de l'ESS, en touchant notamment les institutions et financeurs**, concernés tout autant par l'évaluation d'impact que les acteurs de terrain. L'objectif étant de développer à plus grande échelle, toujours dans une **logique de co-construction, des méthodes d'évaluation plus qualitatives et adaptées aux réalités des acteurs de la solidarité**.

Dans la poursuite de cet objectif, lors de la phase d'essai du dispositif l'URIOPSS Hauts-de-France a souhaité rencontrer le Conseil Départemental du Nord pour **réfléchir un déploiement du dispositif auprès des acteurs du Nord**. Il a été imaginé une **expérimentation conjointe**, menée par l'URIOPSS Hauts-de-France, l'Apes, le Coorace, ainsi

que la CRESS Hauts-de-France, pour accompagner cinq projets d'habitat inclusif, en lien avec le CD59 et ce, dans une logique de montée en compétence collective autour de l'évaluation d'Impact Social.

De par sa connaissance du secteur de l'Habitat Inclusif, **l'URIOPSS Hauts-de-France est en charge de piloter ce projet**.

Cinq dispositifs d'habitat inclusif seront ainsi accompagnés pour réaliser leur évaluation d'impact social selon la méthode VISES :

- l'habitat partagé de l'association La Vie Devant Soi à Lomme.
- l'habitat inclusif du GES Miriad à Wasquehal
- le dispositif « Number One » de l'association LogéR'éveil à Croix
- le dispositif « Familles gouvernantes » de l'UDAF du Nord à Valenciennes
- les habitats partagés et accompagnés de l'association Ensemble Autrement dans la métropole lilloise.

L'ambition de ce projet est que ces évaluations fassent l'objet d'une capitalisation puis d'un partage d'expérience, notamment auprès d'autres acteurs de l'Habitat Inclusif du Nord. ■





Regards croisés des professionnels sur les situations résidentielles des jeunes sous mesure de protection dans les Hauts-de-France

Mieux comprendre et appréhender le rapport au logement des jeunes majeurs protégés âgés de 18 à 30 ans, c'est interroger à la fois l'accès, le maintien et l'accompagnement proposé. Statistiquement, les majeurs protégés de 18 à 30 représentent une très faible population, ce qui, par conséquent, les rend très peu visibles.

Cette population est d'autant moins visible et identifiée qu'elle se situe au croisement des politiques publiques de la protection juridique des majeurs, de la jeunesse et de l'action sociale, ne bénéficiant donc pas de politique publique unifiée. C'est dans cette perspective que la DRJSCS a sollicité l'URIOPSS pour mener une étude sur l'accès et le maintien dans un logement des jeunes majeurs protégés.

Pour mener à bien la démarche, l'URIOPSS a souhaité aborder cette problématique sous deux angles. Un volet « recherche », dont l'ambition était d'**observer et analyser** le parcours résidentiel des jeunes protégés afin de mieux connaître les besoins de logement des jeunes protégés, les contraintes spécifiques qu'ils rencontrent ainsi que les problématiques plus vastes touchant également d'autres types de publics.

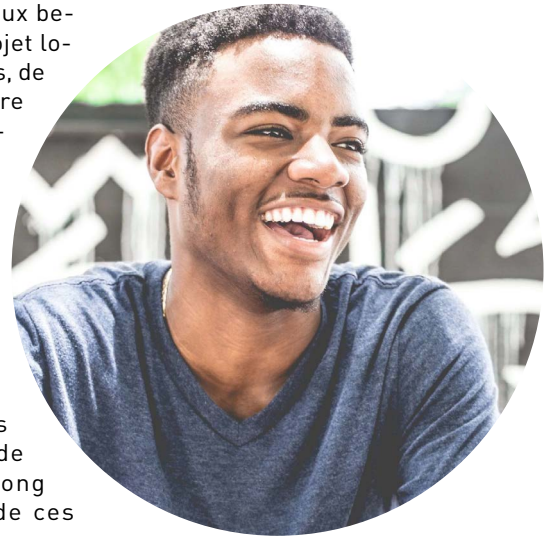
Par une approche « pratique », il était également **question de repérer les réponses existantes ou initiatives à développer** permettant de mieux répondre aux difficultés rencontrées par les jeunes protégés pour accéder et se maintenir dans un logement

(offre de logement adaptée aux besoins des jeunes et à leur projet locatif, de ressources financières, de logiques de concertation entre acteurs, de sécurisation juridique de l'insertion dans le logement, d'accompagnement social dans le logement, de lutte contre l'isolement, etc.). L'objectif étant de **faire des préconisations** visant l'effectivité de l'accès aux droits de ce public (notamment en matière de logement), la prévention des ruptures et des situations de pauvreté qui impactent à long terme le parcours de vie de ces jeunes.

Quatre étudiantes en Master 2- Stratégie de développement social de l'Université de Lille ont été missionnées pour mener ce projet de « recherche-action ».

Initialement, la recherche-action portait sur deux volets : un premier s'appuyant sur des entretiens avec des professionnels intervenant auprès des majeurs protégés visant à appréhender les pratiques professionnelles ; un second basé sur le récit des majeurs protégés permettant de retracer leurs trajectoires résidentielles. En raison du contexte sanitaire que nous avons connu durant cette année 2020, seul le premier volet de cette recherche a pu être traité.

L'intégralité du travail de recherche a été réalisé sur le territoire des Hauts-de-France. (Hors Oise). 26



entretiens semi-directifs ont ainsi été réalisés auprès de divers professionnels. L'encadrement pédagogique des stagiaires a été piloté conjointement par l'Université de Lille et l'URIOPSS.

Cette étude a permis de dresser un état des lieux et de proposer des axes de travail qui pourraient servir de préalable à de futures collaborations, notamment dans le cadre du logement d'abord. ■





LES RÉOLUTIONS 2021

1 VOTE DU PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 7 septembre 2020 portant sur l'exercice 2019.

2 VOTE DU RAPPORT MORAL 2020

L'Assemblée générale approuve le rapport moral de la Présidente portant sur l'exercice 2020 présenté ce jour.

3 VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité portant sur l'exercice 2020 présenté ce jour.

4 APPROBATION DES COMPTES

Après avoir pris connaissance du rapport financier, des rapports du Commissaire au compte et de la répartition du résultat net de l'exercice clôt au 31/12/2020 de 47 164,83 € comme suit :

- Résultat d'exploitation = 24 735,32 €
- Résultat financier = - 1 453,66 €
- Résultat exceptionnel = - 74 052,62 €
- Reprise sur fonds dédiés = + 98 335,79 €

L'Assemblée Générale approuve dans toutes leurs parties le rapport financier et les comptes annuels pour l'exercice clôt au 31 décembre 2020 et donne quitus au Conseil d'Administration.

5 AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale prend acte du résultat de l'exercice de 47 164,38 €

L'Assemblée Générale propose d'affecter le résultat bénéficiaire en report à nouveau, celui-ci passant donc de 1 201 847,67 € à 1 249 012,50 €

6 RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

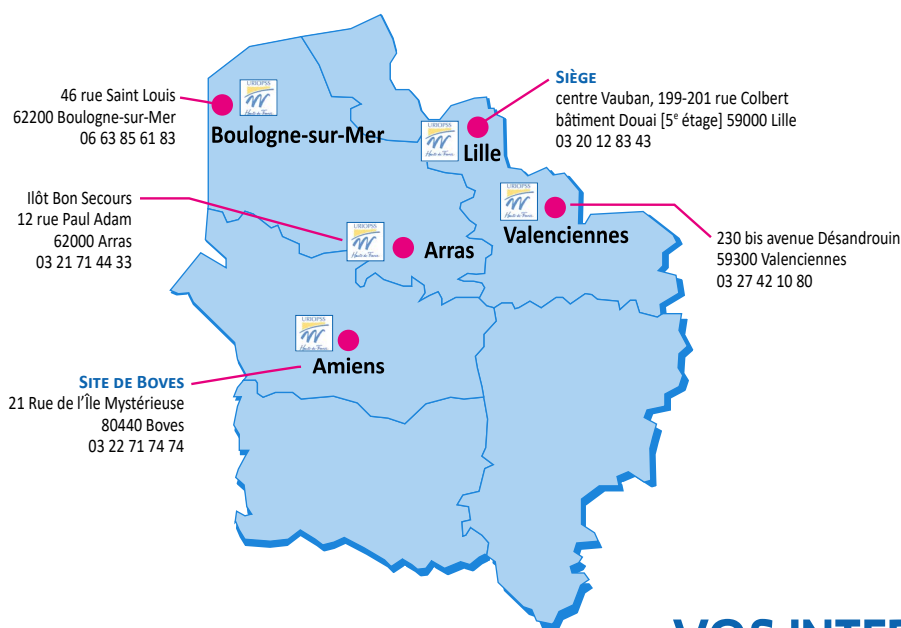
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, prend acte de l'absence de convention.

7 RENOUELEMENT DE MANDAT

L'Assemblée Générale est informée du départ à la retraite de M. Eric ERNOULT, commissaire aux comptes suppléant de l'association et de la nomination pour son remplacement de M Hubert DILLIES, 111 rue Berthe Morisot, 59000 LILLE et ceci pour la durée du mandat restant à courir de M. ERNOULT soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021.

8 MANDAT

Dans l'attente du renouvellement du tiers sortant qui se tiendra lors de l'Assemblée Générale au second semestre 2021, l'Assemblée Générale donne mandat à la Présidente et au Bureau du Conseil d'administration pour poursuivre les démarches en cours. ■



VOS INTERLOCUTEURS

Direction

Présidente	Annette GLOWACKI	03 20 12 83 68	a.glowacki@uriopss-hdf.fr
Directeur régional	Ahmed HEGAZY	03 20 12 83 50 / 06 80 03 35 28	a.hegazy@uriopss-hdf.fr
Directrice régionale adjointe	Séverine DUPONT-DARRAS	03 22 71 74 71 / 06 08 71 44 48	s.dupont@uriopss-hdf.fr
Adjointe à la direction en charge des mutations et du développement	Marine REQUILLART	03 20 12 83 61 / 06 46 46 09 75	m.aubert@uriopss-hdf.fr
Responsable Vie institutionnelle et administration	Odile LECLERCQ	03 20 12 83 68	o.leclercq@uriopss-hdf.fr
Assistante de direction	Anne SWYNGHEDEAUW	03 20 12 83 50	a.swynghedeauw@uriopss-hdf.fr

Secteurs et territoires

Enfance, jeunesse, famille	Sandrine DAUTIGNY	Responsable de secteur	03 20 12 83 64 / 06 11 03 21 44	s.dautigny@uriopss-hdf.fr
Insertion, lutte contre les exclusions	Julie JONCQUEL	Responsable de secteur	03 20 12 85 74 / 06 18 54 09 19	j.joncquel@uriopss-hdf.fr
	Claire ADAM	Responsable de secteur	03 20 12 83 47 / 06 46 58 53 94	c.adam@uriopss-hdf.fr
Pôle Autonomie <small>[personnes âgées/personnes en situation de Handicap]</small>	Justo ANHERT-ZANOTTI	Responsable de secteur	03 20 12 83 47	j.anhert@uriopss-hdf.fr
	Romain CABOCHÉ	Responsable de secteur	03 20 12 83 67 / 06 15 43 85 75	r.caboche@uriopss-hdf.fr
	Martine BABÉLA	Chargée de mission	03 22 71 74 73	m.babela@uriopss-hdf.fr
Territoires et développement local	Chargé(e)s de développement territorial			
• Arrageois - Artois - Hénin/Carvin - Lens/Liévin - Ternois	Paule AVENEL		03 21 71 44 33 / 06 13 89 96 56	p.avenel@uriopss-hdf.fr
• Avesnois - Cambrésis - Douais - Valenciennois	Isabelle BURY		03 27 42 10 80 / 06 12 36 09 45	i.bury@uriopss-hdf.fr
• Audomarois, Boulonnais, Calaisis, Montreuillois	Frédéric DEZOTEUX		06 63 85 61 83 / 06 63 85 61 83	f.dezoteux@uriopss-hdf.fr
• Métropole de Lille - Flandres intérieure et maritime	Eric VANDEWALLE		03 20 12 83 48 / 06 10 66 27 44	e.vandewalle@uriopss-hdf.fr
Recherche et observation	Salomé LENGLET	Chargée de mission	03 20 12 83 62 / 06 18 82 37 95	s.lenglet@uriopss-hdf.fr
Assistantes	Anne SWYNGHEDEAUW	Assistante des secteurs	03 20 12 83 50	a.swynghedeauw@uriopss-hdf.fr
	Carole COCARDON	Assistante administrative [Boves]	03 22 71 74 71	c.cocardon@uriopss-hdf.fr

Services

Conseil, comptabilité, gestion et politiques budgétaires	Maud MARTIGNAT	Responsable	03 20 12 83 44 / 06 21 05 66 53	m.martignat@uriopss-hdf.fr
	Hélène MEURIN	Comptable	03 20 12 83 58 / 06 25 30 79 33	h.meurin@uriopss-hdf.fr
	Marie-Hélène PIREZ	Comptable	03 20 12 83 56 / 06 26 03 75 33	mh.pirez@uriopss-hdf.fr
Juridique	Mathilde HAMELIN RIGAUX	Responsable de service	03 22 71 74 77 / 06 31 82 29 68	m.hamelin@uriopss-hdf.fr
	Mathilde FACHE	Juriste	03 20 12 83 42 / 06 18 48 92 77	m.fache@uriopss-hdf.fr
Paie	Amal KABLI	Responsable de service	03 20 12 83 51	a.kabli@uriopss-hdf.fr
	Jean-Michel DELEMARRE	Gestionnaire	03 20 12 85 72	jm.delemarre@uriopss-hdf.fr
	Elodie MARTEL	Gestionnaire	03 20 12 33 40	e.martel@uriopss-hdf.fr
Communication	Lucas OLIVERI	Chargé de communication	03 20 12 83 53	l.oliveri@uriopss-ndpc
Vie associative et formation des acteurs	Mathilde LE BIHAN	Responsable de service	03 20 12 83 40 / 06 18 49 81 02	m.lebihan@uriopss-hdf.fr
	Martine BABÉLA	Chargée de mission	03 22 71 74 73	m.babela@uriopss-hdf.fr
	Michaël VINCENT	Chargé de mission	03 20 12 83 45	m.vincent@uriopss-hdf.fr
Assistante	Marie-Hélène DETAEYE	Assistante - maquettiste	03 20 12 83 65	mh.detaeye@uriopss-hdf.fr



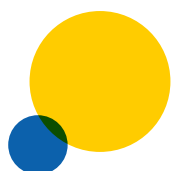
Retrouvez toute l'actualité de l'URIOPSS Hauts-de-France sur www.uriopss-hdf.fr

Aujourd'hui et plus que jamais, pour renforcer les liens de solidarité, l'Uriopss valorise la spécificité de la gestion désintéressée et la place centrale accordée aux personnes dans les projets associatifs.

Notre union s'appuie résolument sur ces valeurs et affirme son engagement :

« Unir les associations pour développer les solidarités »

Tel est le sens de son action, de son projet.



URIOPSS HAUTS-DE-FRANCE

Union Régionale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

LILLE - siège social [59000]
Centre Vauban - 199-201 rue Colbert
bâtiment Douai [5^e étage]
03 20 12 83 43
contact@uriopss-hdf.fr

BOVES [80440]
21 rue de l'Île Mystérieuse
03 22 71 74 74

ARRAS [62000]
Îlot Bon Secours - 12 rue Paul Adam
[bâtiment A/entrée B]
03 21 71 44 33

BOULOGNE-SUR-MER [62200]
46 rue Saint Louis
06 63 85 61 83

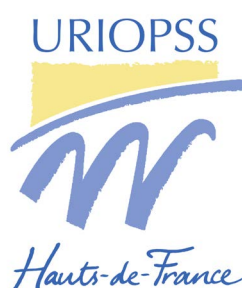
VALENCIENNES [59300]
230 bis avenue Désandrouin
03 27 42 10 80

Retrouvez toute l'actualité de l'Uriopss HDF NPDC

www.uriopss-hdf.fr

 <https://www.facebook.com/UriopssHDF>

 https://twitter.com/Uriopss_HDF



L'Uriopss Hauts-de-France rassemble près de 1 400 adhérents, associations, établissements et services

Elle s'inscrit dans un réseau de vingt-deux unions régionales regroupées au sein d'une union nationale, l'Uniopss. Depuis sa création en 1948, l'Uriopss Hauts-de-France n'a cessé d'être une union régionale toujours en mouvement, portant les grandes valeurs au service des personnes les plus fragiles et les plus vulnérables.

L'Uriopss Hauts-de-France s'attache à développer la vie associative et à conforter la place des associations dans la région dans les réponses aux besoins des personnes. L'action des associations trouve son sens dans un projet associatif qui s'adapte en permanence aux réalités sociales. L'Uriopss organise l'échange, favorise la parole et la réflexion entre les associations.

Dès lors, elle organise des commissions et des regroupements sectoriels et intersectoriels sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Elle est présente dans la plupart des instances de concertation régionales et départementales. Elle transmet les analyses des associations au niveau politique et offre à ses adhérents un soutien et une animation collective.

> Les partenaires de l'Uriopss Hauts-de-France



Uriopss HDF • avril 2021

L'Uriopss engagée dans une démarche RSE, a fait le choix de l'énergie verte  et a mis en place le tri et le recyclage des déchets, du papier...

